

Aux origines de l'UPEC

ÉDITION SPÉCIALE ANNIVERSAIRE

40 ans de réussites
universitaires en banlieue-est

Aux
origines
de l'UPEEC

SOMMAIRE

Édito	p. 3
Introduction	p. 5
Paris 12, une université nouvelle	p. 11
Une université en banlieue	p. 13
Une université intégrée	p. 21
Le Centre multidisciplinaire dans le Nouveau Créteil	p. 32
Un projet inachevé	p. 40
Conclusion	p. 45
Constituer les fonds d'archives	p. 46
Collecter les témoignages oraux	p. 48
Chronologie	p. 51

Édito

Avec ce dernier ouvrage sur les origines de l'UPEC, nous clôturons cette année de célébration des 40 ans de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne. Cet ouvrage collectif rédigé par Florence Bourillon et Claire Blandin, professeure et maîtresse de conférences en histoire contemporaine, Laurent Coudroy de Lille, maître de conférences en urbanisme, Nicolas Bertrand, archiviste et Anece Oubaïdourahaman, étudiant en master d'histoire, montre que les projets portés par les équipes pédagogiques, scientifiques et administratives de 2011 s'inscrivent dans la continuité des ambitions de nos fondateurs tout en les amplifiant. Les différentes contributions décrivent bien les contours d'un projet originel qui visait à construire une université innovante et multidisciplinaire au cœur d'une banlieue-Est, elle-même en structuration. Revenir aux sources, c'est donc réaffirmer notre objectif collectif et c'est aussi constater que nous avons parcouru un chemin déjà important où les logiques et les cohérences sont plus nettes qu'on ne peut le penser quand on est un acteur ou un partenaire proche de ces évolutions. Je suis sûre que l'ambition des pionniers et les réussites de leurs successeurs continueront à inspirer celles et ceux qui écriront les nouvelles pages de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la banlieue-Est.

Simone Bonnafous,
Présidente



Introduction

L'université dont nous célébrons les quarante ans cette année est souvent présentée comme proche de la moyenne nationale ou comme un établissement « multidisciplinaire avec secteur santé ». Elle compte aujourd'hui 32 653 étudiants inscrits et regroupe 1 598 enseignants et enseignants-chercheurs, 979 membres du personnel, administratifs, techniques ou des bibliothèques. Implantée dans plusieurs sites du Sud-Est parisien, après quatre décennies d'existence, elle est conduite comme la plupart des établissements de la périphérie parisienne à mettre en place un certain nombre de mesures destinées à mener des recherches et des réflexions sur son histoire.

La première étape a consisté à constituer une mission d'archives dans l'université confiée depuis trois ans à Nicolas Bertrand et à opérer des versements réguliers aux archives départementales du Val-de-Marne. La deuxième, à entamer un programme de collecte d'archives orales auprès des anciens présidents, secrétaires généraux et intervenants qui ont compté dans la création puis le développement de l'établissement. La troisième, enfin, à lancer un programme de recherches replaçant l'histoire et l'évolution de l'université dans l'ensemble régional francilien et plus largement dans une mise en perspective nationale et internationale.

Plusieurs questions se posent en effet sur les origines et l'évolution de l'université, que les modifications de son nom permettent à elles seules d'évoquer. Elle s'est tout d'abord appelée université Paris - Val de Marne (UPVM), confortant ainsi l'ancrage géographique autour de trois pôles : le centre universitaire de Saint-Maur accueillant les facultés de Droit et de Sciences économiques, construit en 1969, la faculté de Médecine, installée depuis 1970 (hors PCEM 1) dans un bâtiment attenant à l'hôpital Mondor, le Centre multidisciplinaire de Créteil (CMC) au sein du Nouveau Créteil, devenu pôle restructurateur de la banlieue sud-est, au terme du Schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (SDAURP). Elle s'est ensuite appelée université Paris XII - Val de Marne, dans le cadre d'une vaste politique de développement et de communication défendue par

Le bâtiment des anciennes facultés de Sciences économiques et de Droit, Saint Maur, architecte Laurent Bouillet, 1969.

Daniel Laurent, président de 1986 à 1991, et son équipe, autour des deux mots figurant dans le logo : « Connaissance et Action ». Est alors confirmée la double vocation scientifique et professionnelle voire professionnalisante de l'offre de formation ainsi que l'ancrage géographique dans le département du Val-de-Marne, l'Est et le Sud-Est parisiens, au moment même où le rappel du rattachement à l'université parisienne se justifie dans la dénomination « XII » ou « 12 ». Enfin, depuis janvier 2010, elle s'appelle UPEC, université Paris Est Créteil Val-de-Marne, pour signifier l'intégration au PRES Paris-Est.

Le propos de cet ouvrage consiste à rassembler les éléments déjà étudiés et connus de l'histoire de l'UPEC jusqu'à l'intégration au PRES, et les outils nécessaires à un travail futur qui devrait permettre de déborder la période des premiers temps. C'est en ce sens que sont fournis une analyse des archives disponibles, désormais régulièrement déposées aux archives départementales du Val-de-Marne, les éléments de l'enquête orale conduite auprès

⁽¹⁾ Les chiffres indiqués ici sont extraits de *Activités et chiffres de l'UPEC*, université Paris-Est Créteil, mars 2011.

des anciens présidents, vice-présidents, secrétaires généraux, et une chronologie synoptique mettant en perspective nationale les événements administratifs, pédagogiques et scientifiques de l'université.

Pour l'équipe qui a mené cette première ébauche sur l'histoire de l'université, il s'est agi de tenter quelques hypothèses qui méritent sans doute d'être approfondies.

La première est que le sort de l'université est lié aux conditions mêmes de sa création, sans doute accélérée par les événements de 1968 et la loi Faure. En réponse au comité national d'évaluation en 1988, « la direction de l'université » insiste sur son caractère imprévisible :

« La naissance de l'université de Paris-XII (secondairement appelée Paris 12 - Val de Marne) s'est faite d'une manière aléatoire et quelque peu artificielle, en tout cas non programmée. Elle a été créée le 21 mars 1970 par association d'une Faculté de Droit et de Sciences économiques construite à Saint-Maur-des-Fossés en 1967 et d'un Centre Multidisciplinaire associant à Créteil un IUT, une section préparatoire aux Études médicales et un embryon de Faculté des Lettres et

La faculté de Médecine et
le CHU Henri-Mondor, Créteil,
architectes J. M. Lafon / J. H. Rietberger, 1964.

Sciences humaines. Le CHU Henri-Mondor à Créteil s'est constitué dès 1969 et a accueilli les étudiants de PCEM2 dès la rentrée 1970-1971⁽²⁾».

Cette création « aléatoire » est pourtant le résultat de la politique de décentralisation, issue de la loi de 1968. Un vaste programme de construction d'établissements d'enseignement supérieur, lié à la saturation des universités intramuros, à la pression exercée par l'augmentation des effectifs étudiants – les « baby boomers » arrivent à l'âge de l'enseignement supérieur – et la demande croissante de formation, est prévu. Son implantation est régionale, conçue à l'échelle d'un Paris élargi à l'ensemble de la région parisienne, dans le cadre de la réorganisation gaullienne et de la réflexion surplombante sur la répartition nouvelle à penser, des hommes, des emplois et des formations.

En effet, le projet se greffe sur un objectif particulièrement innovant : renou-

⁽²⁾ Archives de la présidence, nc, Comité national d'évaluation, Réponse de l'équipe de direction à la Question 1 : Naissance, Histoire et Développement, 27 juin 1988.





8

veler les formes d'insertion dans la ville en véritable proximité avec un public étudiant potentiel. Autrement dit, disperser les établissements pour répondre à la demande et rappeler ainsi la dispersion des établissements de l'antique quartier latin... Cette ambition initiale explique la multilocalisation d'une université, définie paradoxalement en 1988 comme « éclatée » dans la région sud-est de l'Île-de-France, sur plusieurs sites dans le Val-de-Marne, la Seine-et-Marne et à l'époque l'Essonne. Cette double perspective, décentralisation et implantation régionale dans le Sud-Est parisien, inaugure une série de tensions que l'expression « d'université de banlieue » n'épuise en rien.

Seconde hypothèse : les ruptures des premiers temps, en particulier la crise économique qui s'approfondit au cours des années 1970, ont fortement marqué le développement de l'université. Se sont cumulés les effets de l'augmentation du nombre d'étudiants, de la pénurie des locaux, qui va de pair avec l'abandon d'un certain nombre de programmes, en particulier l'installation de la faculté des Lettres à Boissy-Saint-Léger, et de l'insuffisance des personnels d'encadrement, administratif et enseignant. Dans le même temps, c'est l'achèvement du projet du Nouveau Créteil qui s'en trouve retardé. Pour autant, et les témoins le rappellent, ces premières années sont aussi celles de l'innovation pédagogique, de l'engagement militant et des expérimentations, en bref de la volonté de faire tout autre chose que la vieille Sorbonne... Le projet initial de multidisciplinarité, élaboré autour de « l'étude de l'homme et des problèmes que pose son environnement en milieu urbain⁽³⁾ », appuyé à la fois sur l'existence du CHU Henri-Mondor et l'installation de l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris⁽⁴⁾, une école d'architecture et une UER « orientée vers l'écologie humaine », ne survit pas aux restrictions budgétaires. La réponse de l'équipe de direction au comité d'évaluation évoque plutôt un processus d'accumulation qu'une démarche originelle :

« Successivement ont été regroupés sur le site de Créteil, l'Institut d'Urbanisme de Paris, l'UER de Lettres et Sciences humaines, l'UER de Sciences. Celle-ci était programmée comme d'Écologie humaine, elle a été en réalité d'emblée à forte dominante Biologique. Parallèlement, à St-Maur, l'UER de Sciences économiques et de gestion s'est individualisée à côté de la Faculté de Droit et de Science politique (1973). Le département AES s'est isolé comme entité autonome en 1977 à partir de l'UER de Lettres et Sciences humaines et s'est transformé en une UER en 1980. La composante CIS (Communication et Insertion dans la Société), de création plus récente

Le CMC, nouvellement construit, est photographié depuis le toit d'un des immeubles du quartier de la Haye-aux-Moines. On observe comment, avant la construction de la passerelle de l'université, se faisait le franchissement de l'avenue du Général de Gaulle.

(1986) s'est établie à partir des secteurs d'Ergothérapie et de Sciences sociales appliquées (formation continue). [...] Ainsi l'Université de Paris XII - Val de Marne est devenue par étapes successives une des quelques universités réellement multidisciplinaire de la Région Parisienne⁽⁵⁾».

Ainsi l'inachèvement du projet initial modifie profondément les orientations pédagogiques de l'université.

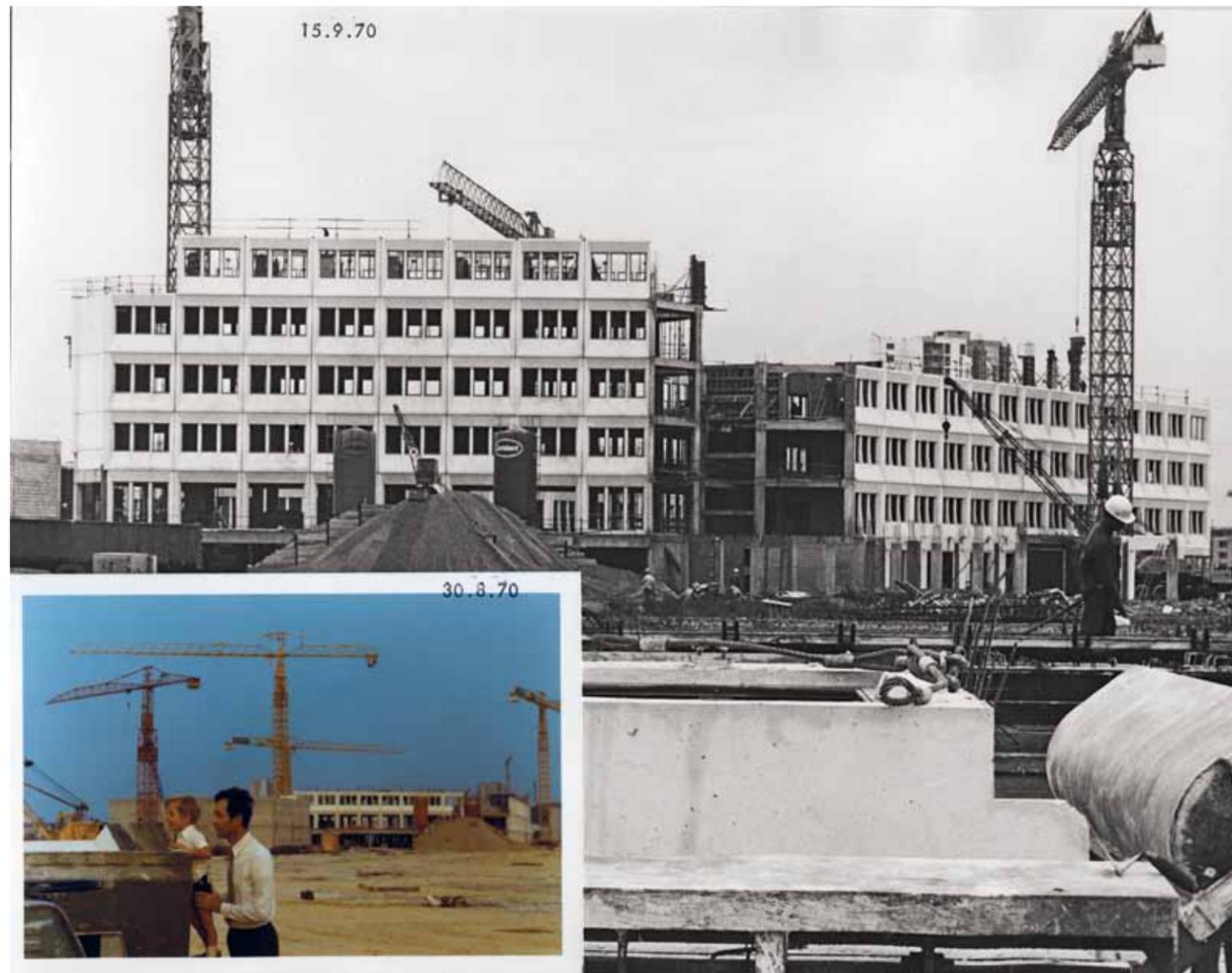
Dernier avis qui semble émerger d'un examen rapide des documents rassemblés : la montée en puissance de l'université à l'issue de la réforme Savary de 1984, destinée à donner une plus grande autonomie aux établissements, dotée alors de plusieurs conseils centraux et de nouvelles procédures de représentation des personnels et des étudiants, coïncide avec l'arrivée à la présidence d'une nouvelle équipe. On l'a vu, le choix d'un logo et d'un nouveau nom fixe l'université dans le quart sud-est parisien, dans le contexte de la banlieue et de ce qu'elle est devenue au terme des années 1970.

⁽³⁾ La formulation est reprise du Programme pédagogique du Centre multidisciplinaire de Créteil, élaboré au cours d'une réunion au cabinet du recteur Antoine, le 11 mars 1969.

⁽⁴⁾ L'Institut d'urbanisme de l'université de Paris devient l'Institut d'urbanisme de Paris en 1968.

⁽⁵⁾ Archives de la présidence, nc, Comité national d'évaluation, Réponse, *op. cit.*

9



10

Du 30 août au 15 septembre 1970, ces deux photos montrent l'avancement de la construction des bâtiments du Centre multidisciplinaire de Créteil. Source : fonds Sloan (en dépôt à l'UPEC).

Paris 12 Une université nouvelle

On peut dater les débuts de l'Université Paris - Val de Marne de l'automne et l'hiver 1970-1971. Les premiers bâtiments ont en effet vu le jour entre les mois de mai et d'octobre 1970, et les clichés pris par l'architecte de l'université, Denis Sloan, indiquent la date de rentrée des premiers étudiants en novembre 1970. La presse nationale et régionale rapporte avec une certaine emphase l'inauguration des bâtiments par le recteur Robert Mallet en janvier 1971.

La chronologie est pourtant plus complexe. Si, officiellement, l'université est créée par le décret du 21 mars 1970, la première mention écrite dans les archives de la ville de Créteil d'une telle installation, à travers les délibérations du conseil municipal, date de 1966. De même, on peut considérer que l'université n'est complètement installée qu'après l'ouverture progressive de la plupart des composantes prévues par la loi, et lorsque son propre conseil d'administration, devenu indépendant de celui de Paris-XIII, fonctionne en 1975. L'histoire des origines se déroule donc sur une dizaine d'années, et c'est l'ensemble de ces conditions que ce texte envisage d'aborder.

La création de l'université de Créteil résulte de l'éclatement de l'université de Paris à la suite de la loi d'orientation de 1968 qui opte pour la création d'établissements pluridisciplinaires, décentralisés, localisés dans la périphérie parisienne.

Il s'agit là d'une véritable innovation, tant il est vrai que jusqu'aux années 1960, l'idée de doter un territoire de banlieue d'une identité universitaire est peu concevable. La loi redistribue en effet le système universitaire, historiquement et de très longue date concentré dans Paris, vers un espace beaucoup plus vaste, celui d'une région urbaine en pleine croissance.



Le Figaro, 2 octobre 1970. Source : fonds Sloan (en dépôt à l'UPEC).

11

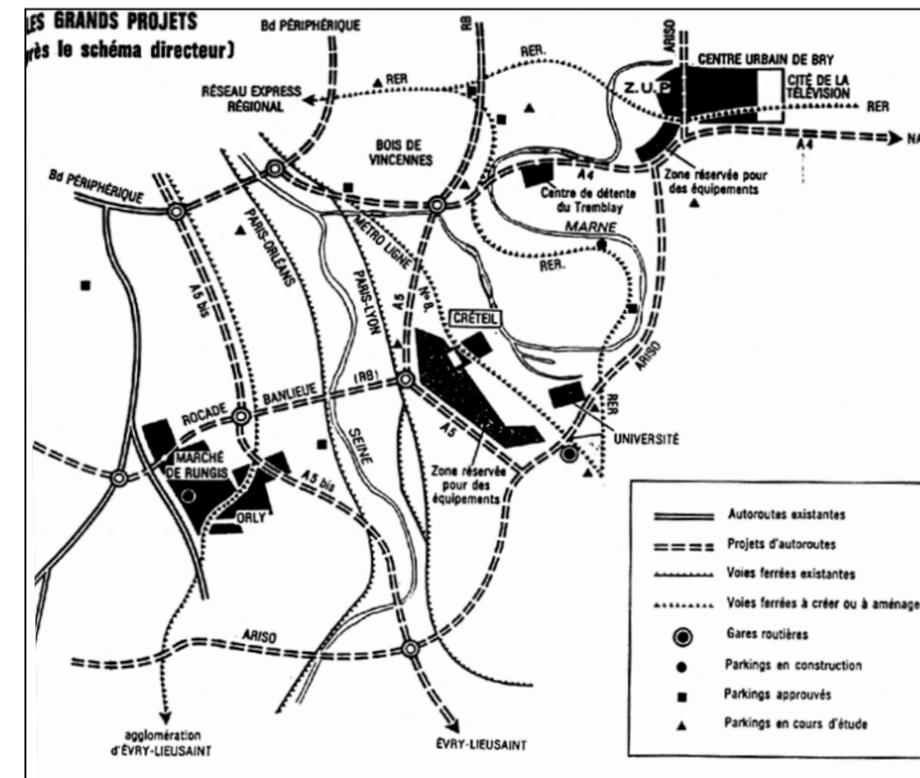
La spécialisation universitaire de certains territoires s'opère donc en même temps que ceux-ci se transforment et accueillent des populations nouvelles. Il nous faut alors envisager la création de cette université du point de vue du territoire sur lequel elle s'installe, d'autant plus que celle de Créteil fut conçue comme « intégrée » au tissu urbain alors en gestation. Si cette remarque vaut pour le Centre multidisciplinaire, les autres sites et bâtiments, à commencer par Henri-Mondor, ne seront pas oubliés : l'ajout de nouveaux bâtiments, les constructions nouvelles dans Créteil ou ailleurs, configurent une université multisite, ce qui correspond au stade du développement spatial actuel de l'UPEC.

Un autre aspect mérite également d'être envisagé : celui des conditions de réalisation dans le cadre même d'un grand projet d'urbanisme, à savoir la réalisation du Nouveau Créteil. Si le cas est assez rare en France pour mériter quelques réflexions, la rapidité des décisions prises, de l'aménagement et de la construction a pesé aussi lourdement sur les caractéristiques spatiales de cette université que les projets des urbanistes et de l'architecte pour les bâtiments. Enfin, comme les autres universités issues de la réforme de 1968, à Paris ou en périphérie parisienne, la pluridisciplinarité marque la transformation des anciennes facultés, et la tentative de profiter de l'occasion pour promouvoir quelque chose de complètement nouveau à l'égard de ce qu'était la « vieille » Sorbonne. Utopie des années 1970 ? L'expérience de cette réalisation traduit aussi un grand pragmatisme si on l'envisage sous ses aspects spatiaux. Le présent texte met en regard une enquête historique faite sur l'Université de Paris 12 - Val de Marne (elle n'a changé de nom que récemment) dans le cadre de son quarantenaire, et une enquête menée sur l'aménagement de Créteil depuis les années 1960⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Anecce Mouhamad Oubaidourahaman, *Insertion d'une université dans une nouvelle ville, 1967-1975, l'université de Paris-Est Créteil Val-de-Marne : chronologie, 1967-2007*, mémoire de master 1 d'histoire (sous la direction de Florence Bourillon), faculté des Lettres et Sciences humaines - UPEC, 2011 ; Laurent Coudroy de Lille, Anne Fournié, Grégoire Koenig, Dominique LeFrançois, *Créteil ville nouvelle ? Une histoire contemporaine de l'urbanisation de Créteil*, Tome I : Monographie et fiches, Ville de Créteil, université Paris-Est Créteil, institut d'urbanisme de Paris, Vie urbaine, UMR LOUEST CNRS, non publié.

Au moment de sa création, le Département du Val-de-Marne envisage la liaison par la voirie routière des grands projets localisés sur son territoire. La rocade ARISO (pour autoroute interurbaine de Seine-et-Oise), bientôt A87, joue un rôle important dans l'aménagement de cet espace et dessert ce qui aurait pu être une première localisation pour l'université, à Bonneuil. Ce tracé en projet sera abandonné après le choc pétrolier de 1973. *Source : André Bussinger : Le Val-de-Marne, un million de citoyens, Centre d'études économiques et sociales du Val-de-Marne, Charenton : Sodep Editions, 1968.*

Une université en banlieue



L'éclatement de l'université de Paris dans les années 1960 entraîne la naissance de plusieurs universités dans l'agglomération parisienne. Si la grande majorité des universités de création nouvelle est située à l'intérieur de Paris, cinq établissements s'implantent en proche banlieue. Même si la stratégie territoriale n'a pas été clairement énoncée par l'État, une logique géographique est d'autant plus facilement identifiable que les embryons de certains établissements existent déjà : Paris-X s'implante à l'ouest de Paris, Paris-XI au sud, Paris-XIII au nord, Paris-VIII à l'est et Paris-XII au sud-est.

Ce programme de décentralisation universitaire entre en résonance avec la politique de réaménagement de la région parisienne, menée dans le cadre du District⁽²⁾ par Paul Delouvrier, proche du général de Gaulle. Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (SDAURP) prévoit la création de « centres urbains nouveaux » correspondant aux villes nouvelles et aux villes de banlieues jouant le rôle de « pôles restructurateurs » parmi lesquelles figure Créteil⁽³⁾.

⁽²⁾ Regroupement de communes au sein d'un canton. Le district a été remplacé par les communautés de communes (depuis 1992) et d'agglomérations (depuis 1999).

⁽³⁾ Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris, Premier ministre-Délégation générale au District de la région de Paris, 1965.

Il est prévu que ces villes soient progressivement dotées de grands équipements et reliées à la capitale par des transports en commun. Tout comme les nouveaux départements issus du démantèlement du département de la Seine-et-Oise, dont la préfecture est à Versailles, et de celui de la Seine, les créations universitaires ont pour principal objectif de rapprocher l'enseignement supérieur de la population et du domicile des étudiants.

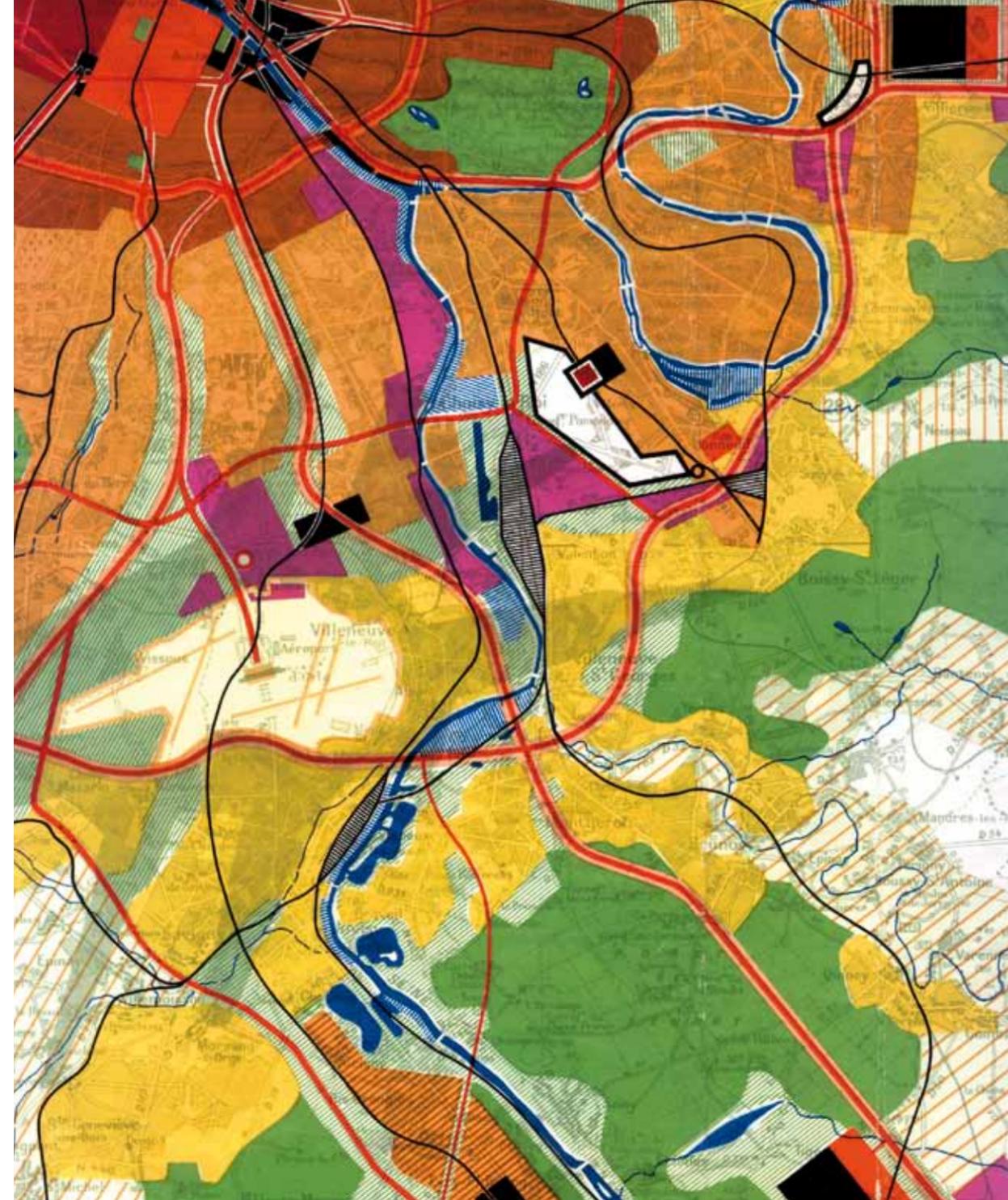
Plusieurs choix d'implantation étaient possibles dans l'Est parisien. L'expérience des universités de Paris-X et de Paris-XI, montre qu'ont été privilégiés des lieux assez proches de la capitale. Dans cette logique, le tout nouveau département du Val-de-Marne semble être une solution d'implantation envisageable aux yeux des aménageurs. Mais à l'échelle-même de ce nouveau territoire, plusieurs villes sont en concurrence pour recevoir une des déconcentrations de l'université de Paris. Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne, qui n'a pas pour vocation de préciser absolument les choses en la matière, envisage l'installation d'un « centre universitaire ou grande école, important centre de recherche », vers Bonneuil et Boissy-Saint-Léger⁽⁴⁾. Si l'idée de doter le nouveau

Entre le centre de Paris et les « villes nouvelles » d'Evry et Melun-Sénart, le schéma directeur de la région parisienne de 1965 envisage la création d'un « centre urbain nouveau » à Créteil (carré brun et noir). Ses fonctions sont administratives, et la seule localisation de type universitaire figurée ici est à Bonneuil-sur-Marne (rectangle orangé).

Source : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris, 1965.

département de ce type d'équipement existe, la localisation à Créteil, centre géographique de ce nouveau territoire, n'est donc pas acquise en 1965, et c'est comme élément d'un ensemble d'équipements de niveau supérieur destinés à mettre en place une préfecture aux fonctions complètes, que l'université y est prévue. À cette échelle donc, la localisation à Créteil coïncide avec une politique d'organisation territoriale. Le choix de la ville qui en devient préfecture comme lieu d'implantation du principal site de l'université est assurément lié au projet d'urbanisme qui se développe alors sur la plaine centrale du Val-de-Marne : l'université va prendre place au sein d'un ensemble de nouveaux quartiers qui sortent de terre simultanément. Quartiers du Palais, du Montaigut, de la Lévrière ou de la Haye-aux-Moines : tous sont exactement contemporains de l'université nouvelle, dans la première tranche de réalisation du « Nouveau Créteil », qui couvre les années 1968-1975.

⁽⁴⁾ André Bussinger : *Le Val de Marne, un million de citoyens*, Centre d'études économiques et sociales du Val-de-Marne, Charenton, Sodep éditions, 1968.



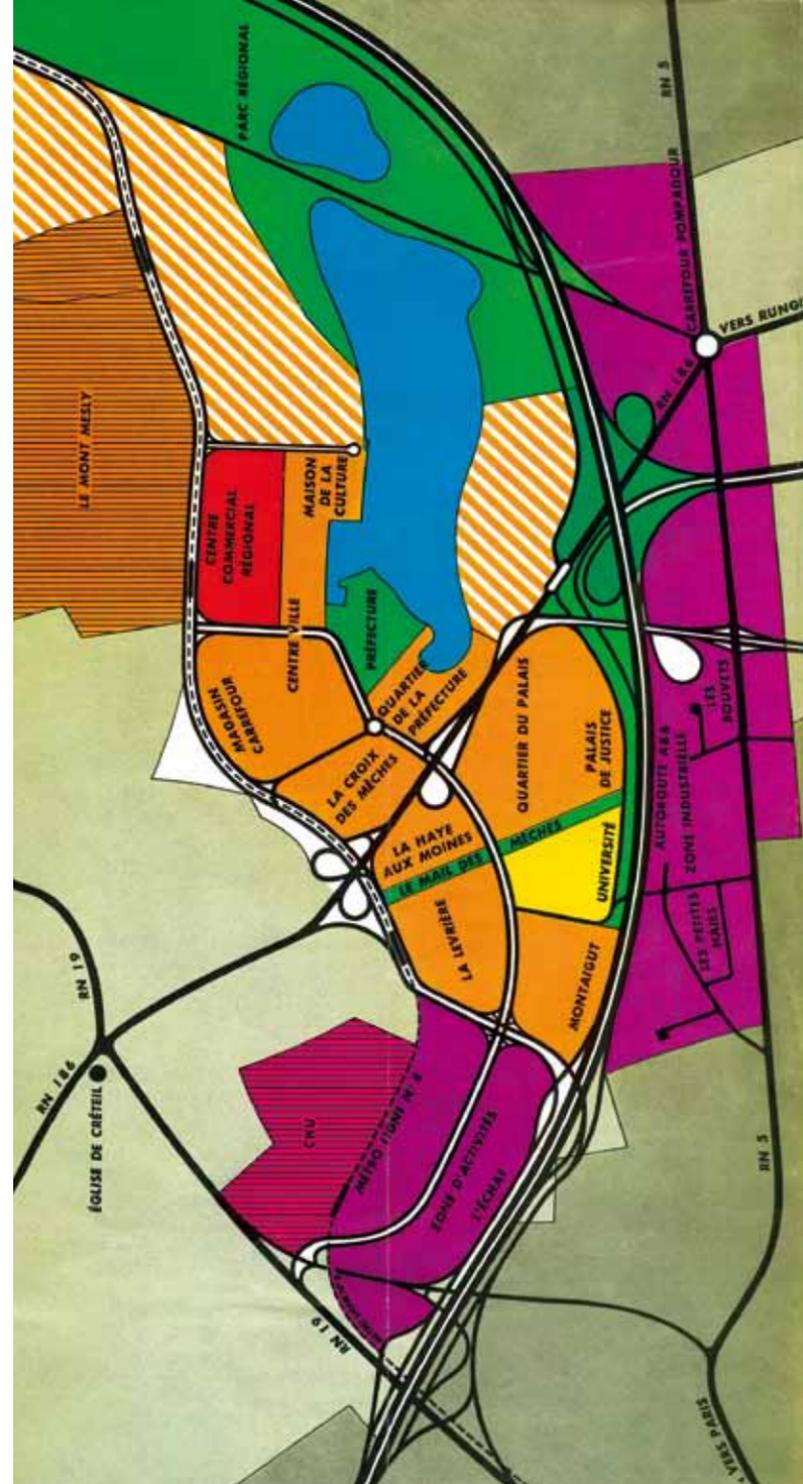


En 1971, l'université se trouve au centre de la partie déjà construite du Nouveau Créteil, à mi-chemin entre la Seine et la Marne. Ce document, issu de l'agence de Pierre Dufau, confond les constructions terminées et celles en projet : le plan de masse du quartier du Palais, fait de serpentins et de cercles, connu des adaptations ; celui du « centre-ville », entre le grand ensemble du Mont-Mesly et le lac, fut bouleversé à la suite du choc pétrolier de 1973.
Source : Fonds Pierre Dufau, Institut français d'architecture (Boîte à rouleaux 61).

Ces réalisations découlent d'une politique urbaine plus ancienne, qui est celle des grands ensembles. Les premiers bâtiments de l'université en 1970 s'inscrivent en effet dans le périmètre d'une zone à urbaniser par priorité (ZUP), décrétée en octobre 1961. Aucune université n'est alors prévue, mais seulement un ensemble d'équipements devant accompagner la vie de cette « cité nouvelle » : c'est là qu'interviennent les grilles d'équipements, dites « grilles Dupont », produites par le ministère de la Construction, qui normalisent, hiérarchisent et distribuent les dotations en services. L'équipement scolaire et éducatif (écoles, collèges lycées) est un élément de programmation fort de ces projets. Dans le cas de Créteil, l'université vient compléter par le haut la pyramide éducative qui commence aux écoles maternelles. À côté de la préfecture, du palais de justice ou du centre commercial, elle fait partie d'une gamme d'équipements « rares » permettant de dégager une centralité urbaine relativement complète en banlieue.

L'originalité du cas cristolien tient à la coïncidence entre cette politique de centralité et l'existence d'une ZUP particulièrement vaste : 12 000 logements y sont prévus, quand l'échelle classique pour ces ensembles est de 7 000. Cela correspond à 40 à 50 000 habitants, soit la taille d'une ville significative de province. Il y a plus : cette opération est « accrochée » au Mont-Mesly, grand ensemble construit à partir de 1955 et qui a déjà accru la population locale de 20 000 habitants. À faible distance, il y a en outre la ZUP de Bonneuil-sur-Marne et le grand ensemble de Maisons-Alfort-Alfortville en bordure de Seine. La ZUP de Créteil, très vaste, n'est donc pas isolée, et cet ensemble considérable à l'échelle de la région parisienne vient remplir un vaste espace vacant correspondant à la plaine localisée entre la Seine et la Marne.

Le projet de la ZUP de Créteil, dans un premier temps, connaît le retard propre à nombre d'opérations de cette génération en région parisienne. Les élections municipales de 1965 sont un tournant, puisqu'arrive à la tête de la commune un maire influent, Pierre Billotte, qui décide de rompre avec la logique de réalisation du grand ensemble, sans remettre toutefois en question le principe de l'urbanisation. En créant la Société d'aménagement de Créteil (la SEMAEC) appuyée sur une banque privée, la Compagnie bancaire, en 1966, il affirme une volonté de maîtrise très originale et en donne à son équipe les principaux outils. Après la succession de plusieurs architectes en chef, c'est Pierre Dufau qui est choisi en 1968, pour superviser la réalisation de ce qui va bientôt être dénommé le « Nouveau Créteil ».



Equipement Scolaire et Universitaire

- Enseignement primaire. Un groupe scolaire par quartier appliquant le tiers temps pédagogique sera ouvert en même temps que la livraison des premiers logements. Considérées comme des éléments d'animation sociale et culturelle de la ville nouvelle, les écoles seront accessibles à l'ensemble de la population en dehors des heures scolaires.
- Enseignement secondaire. Cinq collèges d'enseignement secondaire accueilleront 1200 élèves chacun. Un établissement polyvalent, regroupant un collège de second cycle et un lycée classique, moderne et commercial sera construit en deux étapes, d'ici 1974. Le public pourra bénéficier de certains équipements : ateliers, gymnases, etc.
- Enseignement supérieur - Université de Créteil - Le centre multidisciplinaire, est situé en plein cœur de la ville pour ne pas reléguer les 5000 étudiants dans un campus fermé : ils pourront ainsi plus aisément utiliser l'équipement culturel. Le quartier universitaire réunira :
 - Une école d'architecture.
 - Une faculté de médecine pour le 1^{er} cycle d'enseignement médical (PCEM).
 - Une unité d'écologie humaine comprenant, entre autres, des départements spécialisés dans l'étude des conditions de vie (pollution de l'air et de l'eau, etc.).
 - Un institut d'urbanisme, 3^e cycle.
 - Le IUT formant les étudiants aux professions para-médicales, du secteur secondaire et tertiaire (biologie appliquée, génie électrique, carrières sociales, formation d'animateurs, d'assistants sociaux et secrétaires médicales).
 - Le Centre Hospitalier Universitaire Henri Mondor, premier CHU conçu en fonction de la réforme des études médicales est déjà en activité. Les 1500 étudiants (2^e cycle du doctorat) disposent de 5 amphithéâtres, 25 salles de travaux pratiques et 30 d'enseignement.
 - Une école d'infirmières accueillant 100 élèves pour deux années d'études.

Une université intégrée

Parmi les universités nouvelles, seules Paris-XII et Paris-XIII ont la plus grande partie de leurs infrastructures à construire au moment de leur création. En effet, c'est à partir du Centre universitaire expérimental de Vincennes, qui date de 1968, que Paris-VIII est créée, et Paris-XI est issue de la faculté des Sciences d'Orsay (reconnue indépendante en 1965 vis-à-vis de l'université de Paris). Quant à Paris-X, il s'agit d'une création à partir de la faculté de Lettres (1964) et de la faculté de Droit (1968). À Créteil, le rôle du CHU (1968) est un peu différent : la première rentrée des étudiants en Médecine s'effectue en 1970 au Centre multidisciplinaire, et c'est dans le cadre de cette université nouvelle que s'organise véritablement un centre hospitalier universitaire. Quant à la faculté de Droit et Sciences économiques de Saint-Maur (première rentrée en 1969), elle ne peut pas être l'équivalent des facultés de Lettres ou de Droit de Nanterre du fait de son éloignement, mais aussi de son caractère très neuf en 1970. À Créteil donc, un projet architectural accompagne la création institutionnelle.

L'université Paris-XII a été conçue comme une université de taille moyenne ayant parmi ses objectifs une intégration complète dans la trame urbaine. Dans

les années 1950 et 1960, en France, c'est le modèle du campus universitaire qui est très largement reproduit : Paris Ouest-Nanterre, Orléans-La Source, Dijon, Bordeaux-Pessac, Villeneuve d'Ascq... La construction des campus constitue un modèle de développement séparé entre l'université et la ville, aussi bien sur le plan spatial que sur le plan des représentations. Le campus est donc situé en dehors de la ville et constitue un espace monofonctionnel. Ce type d'implantation universitaire peut présenter quelques avantages, comme l'abondance d'espace autour du site, qui permet de réaliser des agrandissements assez facilement, et offre des facilités de gestion et de contrôle. Néanmoins, à la fin des années 1960, le modèle de ces campus dits « à l'américaine » est mis en doute, d'autant plus que, pour l'État, l'isolement du campus de Nanterre est associé aux événements de 1968. Désormais l'insertion d'établissements universitaires de taille réduite dans le milieu ambiant est recherchée : l'âge des « campus urbains » est arrivé⁽⁵⁾.

⁽⁵⁾ Communication de Gérard Monnier : « L'architecture des universités après 1968 : un tournant typologique » au Colloque sur l'histoire de Paris 13, *Paris 13 : l'université en banlieue (1970 - 2010)*, mercredi 8 décembre 2010, les résumés des interventions sont consultables en ligne : <http://www.univ-paris13.fr/Les-40-ans-de-l-UP13/journees-detude-sur-l-histoire-de-l-universite.html>.

Les campagnes promotionnelles du Nouveau Créteil font de l'université un élément fort de l'attractivité, au centre des quartiers neufs (pastille jaune). Sur cette plaquette publiée par la ville de Créteil et la SEMAEC, l'université, dont le programme est détaillé, est l'élément supérieur d'une offre éducative abondante et diversifiée.
Source : municipalité de Créteil-SEMAEC, vers 1971 ; photographie du fonds Sloan (en dépôt à l'UPEC).

La maquette du Centre multidisciplinaire de Créteil, dont la construction accompagne la création de l'université, est ici présentée depuis son angle sud-est. Les liaisons avec la ville sont perceptibles. La passerelle « du Mail-des-Mèches » n'est pas encore celle « de l'université ». Le restaurant universitaire apporte une « façade » sur l'avenue du général de Gaulle à un ensemble à l'architecture dissociée.
Source : fonds Sloan (en dépôt à l'UPEC).

Lors de la présentation à la presse des nouveaux centres universitaires de Créteil et de Villetaneuse, Robert Mallet, recteur de l'Académie de Paris, insiste sur l'insertion des nouvelles constructions dans leur environnement urbain :

22

« Nous avons voulu intégrer les universités aux villes nouvelles, réaliser une symbiose entre l'université et la cité. Le tissu urbain qui entoure l'université de Nanterre est en train de s'améliorer. Cependant nous ne voulons pas recommencer les mêmes erreurs commises à Nanterre, le campus ne doit pas être un vaste espace clos d'une sorte de muraille de Chine⁽⁶⁾ ».

Ainsi, on abandonne assez vite en France le modèle du type des campus fermés, qui consiste à réaliser un vaste ensemble universitaire situé en dehors de la ville où les étudiants vivent entre eux de manière isolée, pour concevoir de petits ensembles universitaires intégrés au tissu urbain, constitués de plusieurs bâtiments reliés entre eux par des lieux de rencontres, des forums ou encore des galeries marchandes. Cette université intégrée rappelle à sa façon celle qui a pris naissance dans le Quartier latin parisien.

L'idée d'insérer l'université dans la ville, de promouvoir des universités composées de plusieurs sites de taille réduite entre en conformité avec les modèles généraux d'un urbanisme qui s'attaque alors aux principes fonctionnalistes et à la massification. Le discours sur « l'intégration » est ainsi très présent à travers la campagne de presse qui accompagne le lancement du Nouveau Créteil au début des années 1970. L'intégration d'un équipement est le rapport que celui-ci entretient avec son environnement. Cet environnement est immédiat : existe-t-il

une clôture, combien d'entrées, comment sont orientés les accès par rapport à la ville, aux flux généraux et aux autres équipements etc... Certains services peuvent être mis en commun avec l'ensemble des populations présentes, résidentes et de passage, employées ou autres. Ces rapports spatiaux peuvent se décliner à d'autres échelles : dans le cas d'une université, la provenance géographique des étudiants et leur lieu de résidence pendant leurs études ont un rôle. Ils concernent aussi le personnel, les institutions avec lesquelles l'université entretient des partenariats. Du projet d'implanter une université « en banlieue » décline cet objectif à l'échelle de la région jusqu'aux relations visuelles qui s'établissent entre les bâtiments et leur environnement. Ce rapport d'échelle et la formule de l'université « ouverte » n'est pas qu'une métaphore : elle repose sur l'idée que le partage spatial facilite d'autres types d'échanges et de mobilités... et sur une conception généreuse de l'enseignement, du savoir et de la recherche, inscrits dans l'espace de la cité.

⁽⁶⁾ « Les nouveaux centres de Créteil et Villetaneuse, il faut intégrer l'université à la ville déclare le recteur Mallet », *Le Monde*, 3 octobre 1970, page 11.



23

Le jeune architecte Denis Sloan pose devant la maquette de l'université, vue depuis le flanc ouest du projet. La photo est prise dans son agence avant que ce modèle réduit ne prenne sa place au sein de la grande maquette du Nouveau Créteil. Source : fonds Sloan (en dépôt à l'UPEC).



Dans cette perspective, les concepteurs, urbanistes ou architectes, cherchent à réunir les bâtiments autour de rues et de places. Les architectes des universités nouvelles, conformément au programme proposé par l'administration du district de la région de Paris, pour le concours d'idées lancé à la fin de 1967⁽⁷⁾, proposent de rompre l'isolement des locaux universitaires en supprimant les fermetures. À Créteil, l'espace de l'université doit pouvoir être traversé par les habitants pour passer d'un quartier à un autre. On évite également de prévoir la construction de résidences universitaires de type traditionnel, c'est-à-dire uniquement réservées aux étudiants : il est annoncé que ces résidences prendront place dans les programmes immobiliers du pourtour. Cette intégration morphologique et fonctionnelle correspond à la réalité sociologique de cette université, puisque celle-ci s'adresse en priorité aux étudiants de la région dans laquelle elle s'implante.

Conformément à cette vision de l'université intégrée à la ville, le CMC s'implante sur un terrain de neuf hectares en forme de quadrilatère irrégulier, situé au cœur du Nouveau Créteil à mi-chemin du CHU et de la nouvelle préfecture du Val-de-Marne. L'architecte du CMC, Denis Sloan, présente une série de bâtiments

composés de quatre à cinq étages articulés par des angles de 120 degrés, disposés de bout en bout, pour former des lignes brisées. Les emplacements situés entre les bâtiments forment des passages. Entre les immeubles, des bâtiments de forme plus compacte et moins régulière sont présentés. Il s'agit de la bibliothèque, du restaurant et des amphithéâtres. L'ensemble est disposé sur une dalle en béton à hauteur du premier étage, qui sert à relier entre eux tous les bâtiments et permet la circulation piétonne. Au-dessous sont situés le parking et les locaux de services (chauffage, réserves...). Si le projet initial proposait de creuser un sous-sol pour abriter le parking, la composition alluviale du terrain, jusqu'ici exploité en gravières, ne le permit pas⁽⁸⁾.

⁽⁷⁾ « Les premiers bâtiments des nouvelles universités de Créteil et de Villeteuse, Des solutions originales », *Le Monde*, 2 octobre 1970, page 11

⁽⁸⁾ *La voix du Val de Marne*, 30 octobre 1970.

Dans cette optique, les constructions sont assez basses pour faciliter les contacts par des circulations horizontales sans oublier la présence d'une galerie marchande sur la dalle, ouverte à la circulation piétonne de la population. La conception interne des bâtiments suit la même logique puisque la trame triangulaire qui a été adoptée permet de favoriser les contacts humains en multipliant les lieux de rencontres.

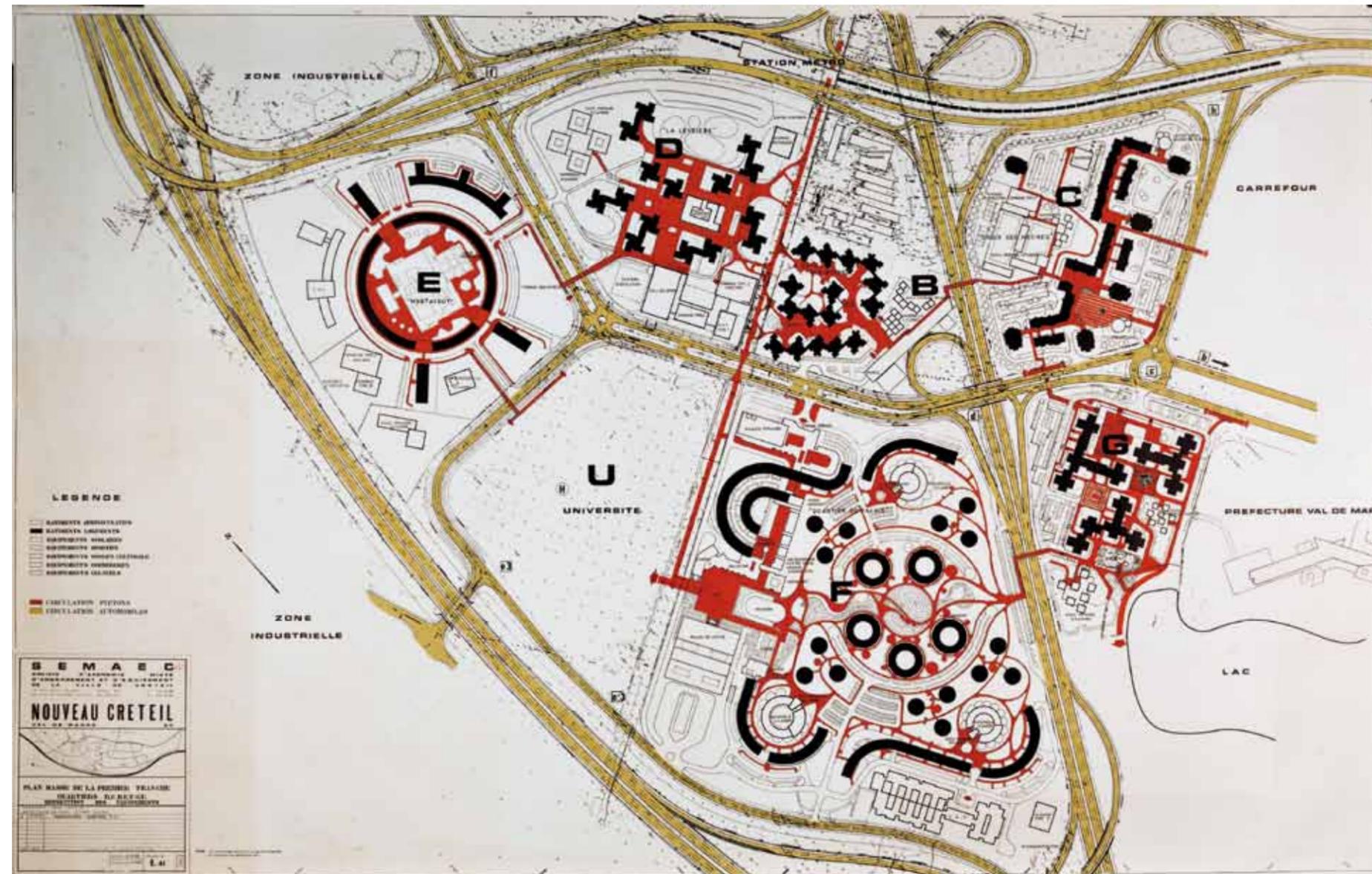
28

Au-delà du projet architectural, quel fut l'impact de l'urbanisme si particulier du Nouveau Créteil sur cette intégration ? Le Nouveau Créteil, lancé quelques années avant les « villes nouvelles », est a priori très ouvert à ce type de conception, comme le soulignent les campagnes promotionnelles du moment : les équipements sont un atout pour les nouveaux quartiers, comme les nouveaux quartiers sont un atout pour ces équipements. Quel diagnostic peut-on porter finalement sur cet aspect de l'université Paris XII - Val de Marne ?

Jodelle Zetlaoui relève les contradictions réelles qui existent entre les idéaux de l'époque et la réalité de leur mise en œuvre et signale le maintien des objectifs d'un urbanisme « fonctionnaliste » dans le scénario cristolien :

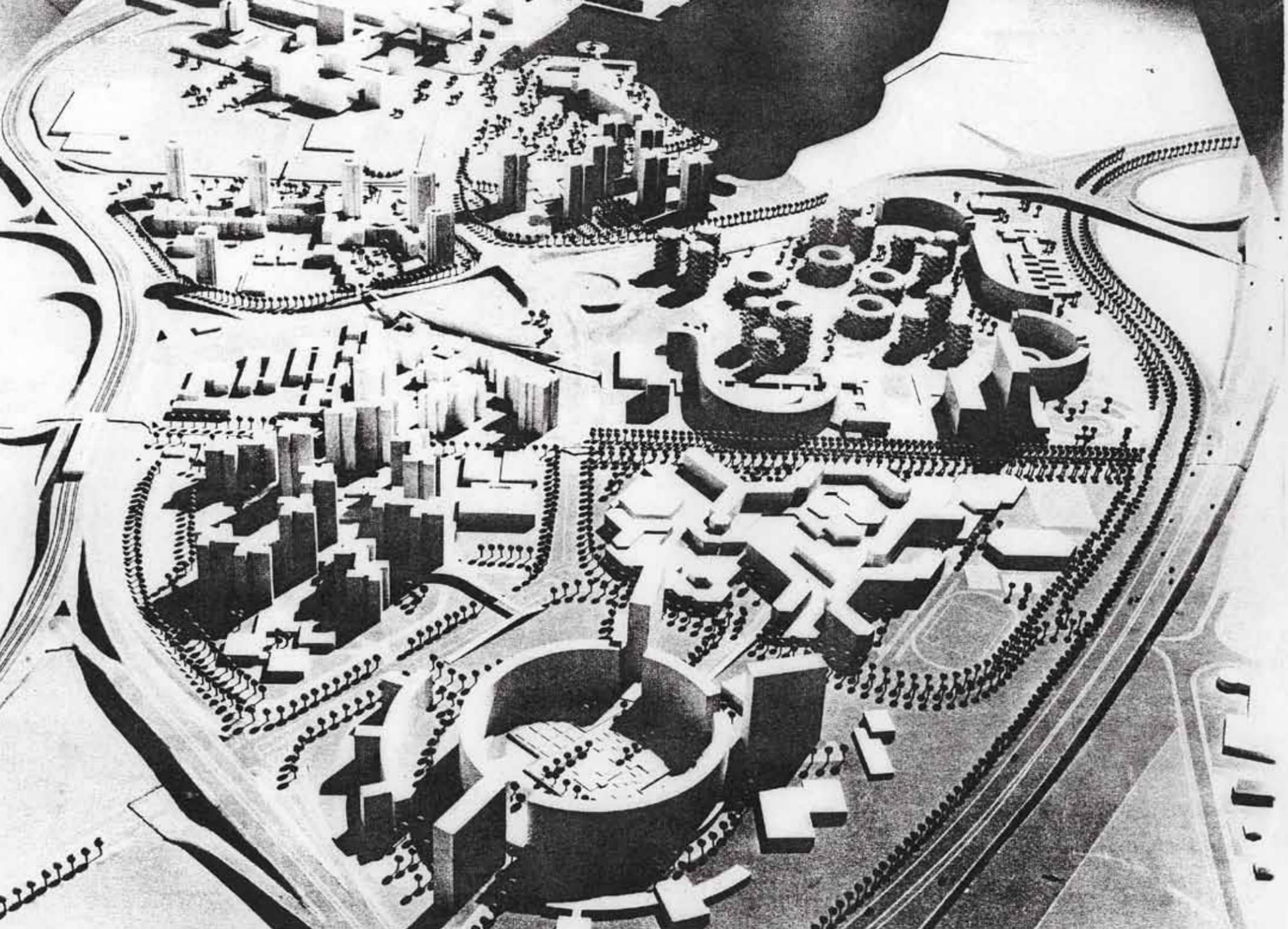
« Malgré ces intentions et au contraire de ces prédictions, le CMC, tout comme les sites de St-Maur et du CHU, formeront des quartiers peu ouverts sur leur environnement socio-urbain [...] le Nouveau Créteil fut réalisé sous le signe d'un urbanisme fonctionnaliste se caractérisant par la pratique d'un zonage strict marqué par des nœuds et des axes routiers, ainsi que par une absence de réel centre-ville. Les quartiers limitrophes à l'université se juxtaposèrent en restant repliés sur eux-mêmes⁽⁹⁾ ».

Étude pour les circulations des quartiers d'habitation de la première tranche. On notera la rigoureuse séparation entre voies automobiles (jaune) et voies piétonnes (rouge). Ces dernières sont le véritable objet de l'étude, avec des passerelles reliant l'université, dont le plan de masse n'est pas encore reporté, aux quartiers E (Montaigut) et F (Palais). Ces deux passerelles ne verront jamais le jour.
Source: Fonds Pierre Dufau, Institut français d'architecture (Boîte à rouleaux 120).



29

⁽⁹⁾ Zetlaoui, Jodelle : *L'universitaire et ses métiers. Contribution à l'analyse des espaces de travail*, L'Harmattan, Villes et entreprises, 1999, p. 93.



En 1970, la maquette de l'université a pris place dans celle du Nouveau Créteil. Au premier plan, le quartier du Montaigut tourné vers son espace public central circulaire. Au fond, la pointe nord du lac a stabilisé ses contours.
Source : fonds Sloan (en dépôt à l'UPEC).

Le « fonctionnalisme » évoqué consiste d'abord en la présence d'un réseau de voies à grand gabarit qui constitue la trame de l'ensemble urbain nouveau de Créteil. Au voisinage du CMC, le quartier du Montaigut, sur un site qui fut envisagé un moment pour l'implantation de l'université, et ceinturé de voies rapides, est caricatural de cette introversion. Centré sur une place parfaitement circulaire, permettant de protéger l'espace public des circulations environnantes, il « tourne le dos » au reste de la ville. Créteil, ville des passerelles, n'en réserve aucune aux liaisons de l'université avec le quartier du Palais ou celui du Montaigut.

Cet idéal d'intégration urbaine a donc composé assez difficilement avec ce qui fut une donnée majeure de l'aménagement de ces quartiers, à savoir un système de voirie de grand gabarit. Notons cependant que l'intégration de l'université se fera par nombre d'aménagements compensateurs ou de rattrapage ultérieurs : ce n'est qu'au fil des années 1980 que l'avenue du général de Gaulle fut transformée en véritable boulevard urbain, ce qui permit de renforcer ces liens. La mise en place progressive de barrières limitant l'accès du parking situé sous la dalle se produit simultanément à ces raccordements et cet exemple montre bien le caractère très paradoxal des rapports spatiaux que tout équipement entretient avec son environnement. Ce qui apparaît comme un idéal, très porté par les systèmes de valeurs des années 1960-1970, comporte en effet ses inconvénients réels (sécurité, entretien, marquages symboliques), et les usages autant que les doctrines évolueront fortement au fil des années 1990-2000 vers des pratiques moins « intégrationnistes ».

C'est donc l'ensemble des liens de l'université avec son environnement qui méritent d'être précisés, au-delà du contraste que l'on peut toujours établir entre les intentions généreuses et les réalisations généralement décevantes. Pour cela, il est nécessaire d'évoquer maintenant les conditions très particulières de réalisation du Centre multidisciplinaire.

Le Centre multidisciplinaire dans le Nouveau Créteil

32

En 1970, pour répondre à l'exigence de délai et de faible coût de réalisation, l'architecte Denis Sloan utilise un procédé de préfabrication lourde pour construire le Centre multidisciplinaire, consistant à assembler des éléments en béton, élaborés sur le chantier même. Ce procédé de construction est une prouesse à cette époque puisqu'il s'avère aussi économique que les réalisations métalliques de Vincennes et de Saint-Maur-des-Fossés, tout en garantissant une meilleure longévité pour les bâtiments. De plus, ce procédé a également l'avantage de s'adapter avec facilité à des changements de programme en cours de construction.

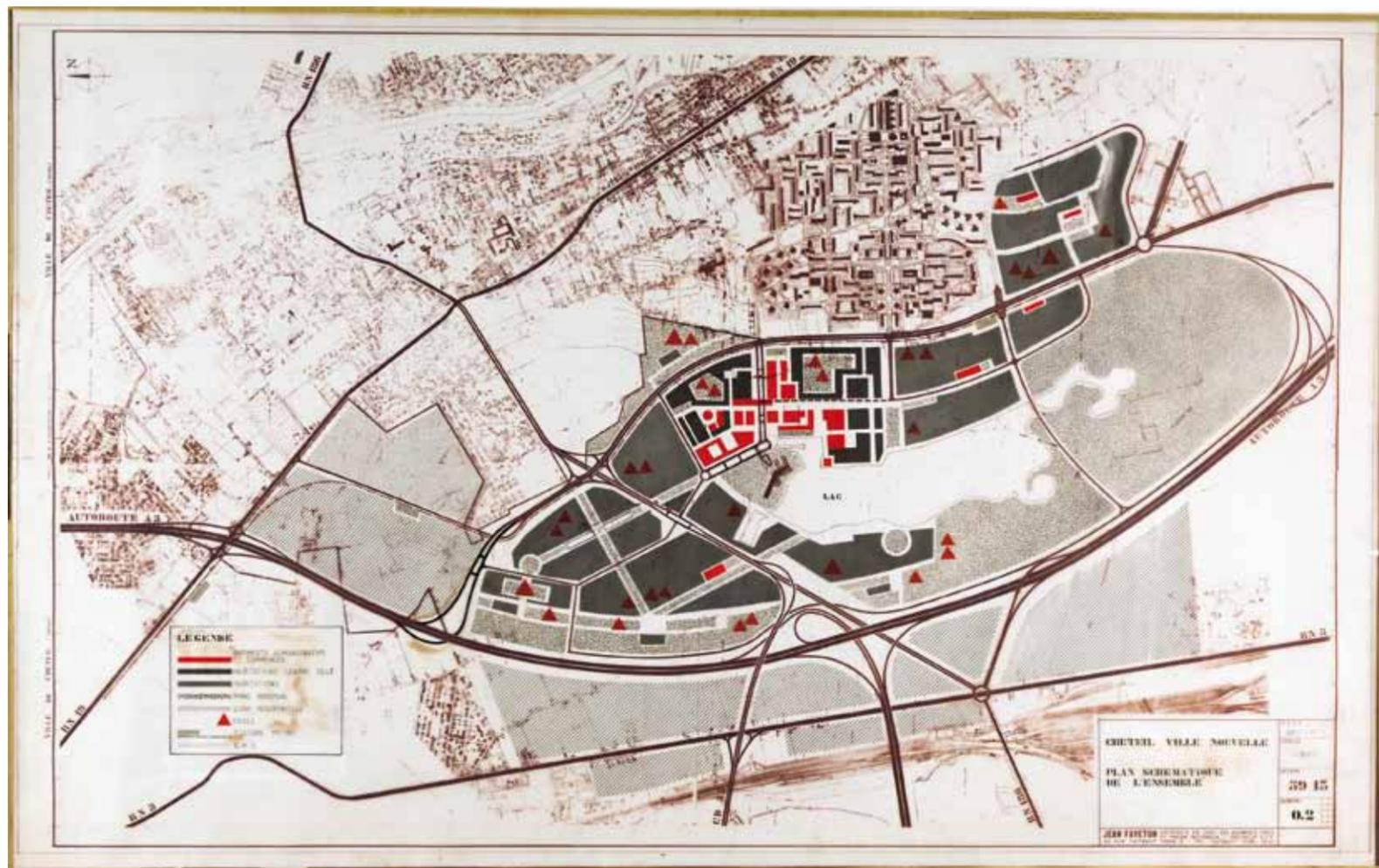
La première tranche du CMC, soit la réalisation des bâtiments destinés à l'Institut universitaire de technologie (IUT), de trois amphithéâtres et du restaurant universitaire, est livrée pour la rentrée 1970, le 30 novembre, soit six mois après le début des travaux ! Ceux de cette première tranche (14 000 m²) prennent fin en octobre. Les rentrées se succèdent par la suite avec une ouverture progressive des composantes et donc une augmentation constante des effectifs. Cependant, le CMC ne sera jamais entièrement achevé tandis que le projet d'implantation à Boissy-Saint-Léger est définitivement abandonné en 1974.

La construction de la première tranche du CMC :
Institut Universitaire de Technologie, Premier Cycle
d'Enseignement Médical et le Restaurant
universitaire sur la droite.
Source : fonds Sloan (en dépôt à l'UPEC).

Constat de précipitation et d'incomplétude... Nous sommes bien dans le contexte de forte croissance, qui voit en France et en région parisienne se succéder à un rythme accéléré les grands projets. La première tranche du Nouveau Créteil a joué dans son ensemble le jeu de cette urgence, juste avant d'être frappée par le coup d'arrêt de la crise de 1973. Mais à travers ces modalités et cette rapidité de réalisation, on peut faire aujourd'hui l'hypothèse que le rapport établi entre l'université et la ville est davantage le résultat de son inclusion dans un vaste projet urbain en cours de réalisation. En effet, comment construire une université « dans » la ville si cette dernière est encore en gestation quand l'université ouvre ses portes ? Tel est le paradoxe auquel ont dû s'attaquer les responsables du projet. Pierre Billotte, maire de Créteil, qui ne manquait pas d'ambition pour sa nouvelle ville, était pour cette raison très réservé en 1966 sur la pertinence de l'installation d'une université⁽¹⁰⁾.

⁽¹⁰⁾ Selon le témoignage de Paul Camous, premier préfet du Val-de-Marne : «... l'université, Billotte au départ était contre : (...) Il trouvait « indigne » d'installer des étudiants dans une ville inachevée, et périphérique... Mais nous avons insisté » (témoignage recueilli par L. Coudroy de Lille les 12 juin et 9 septembre 2004).

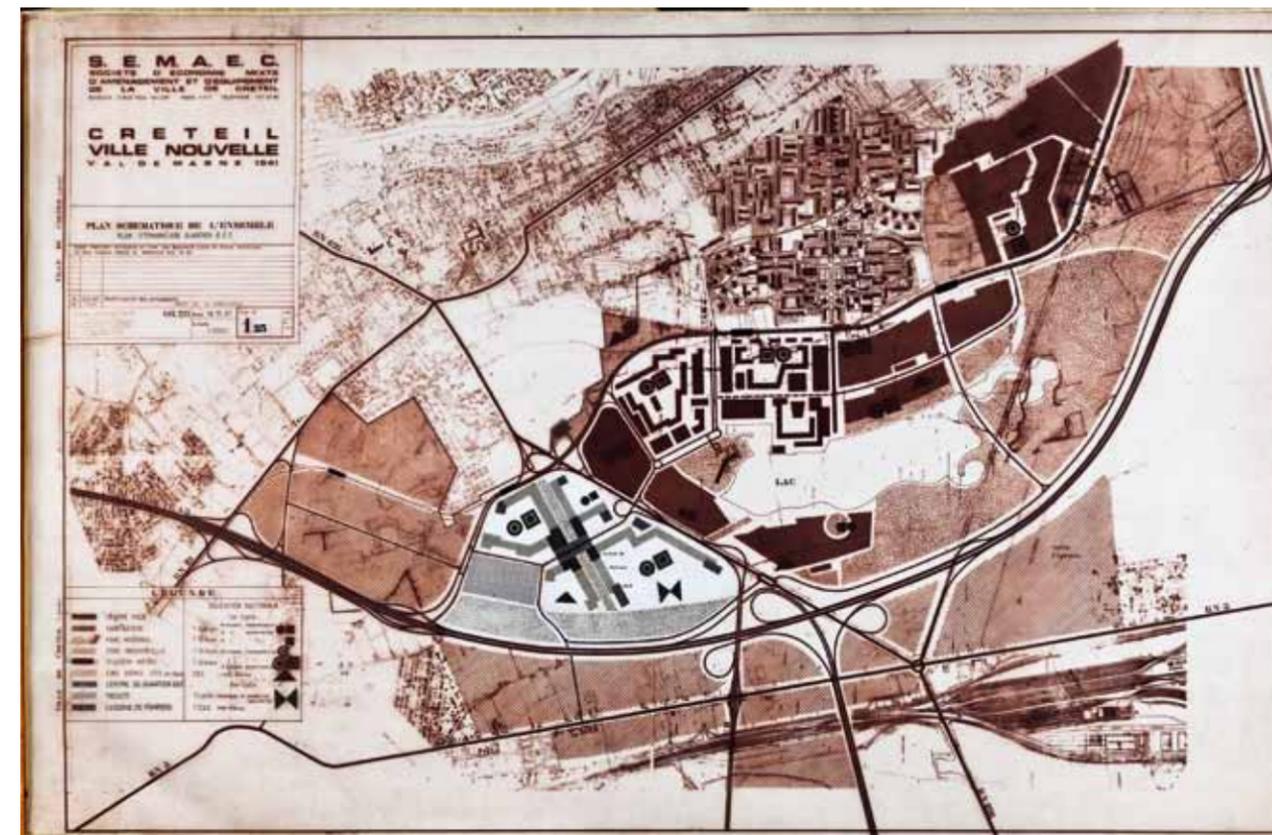




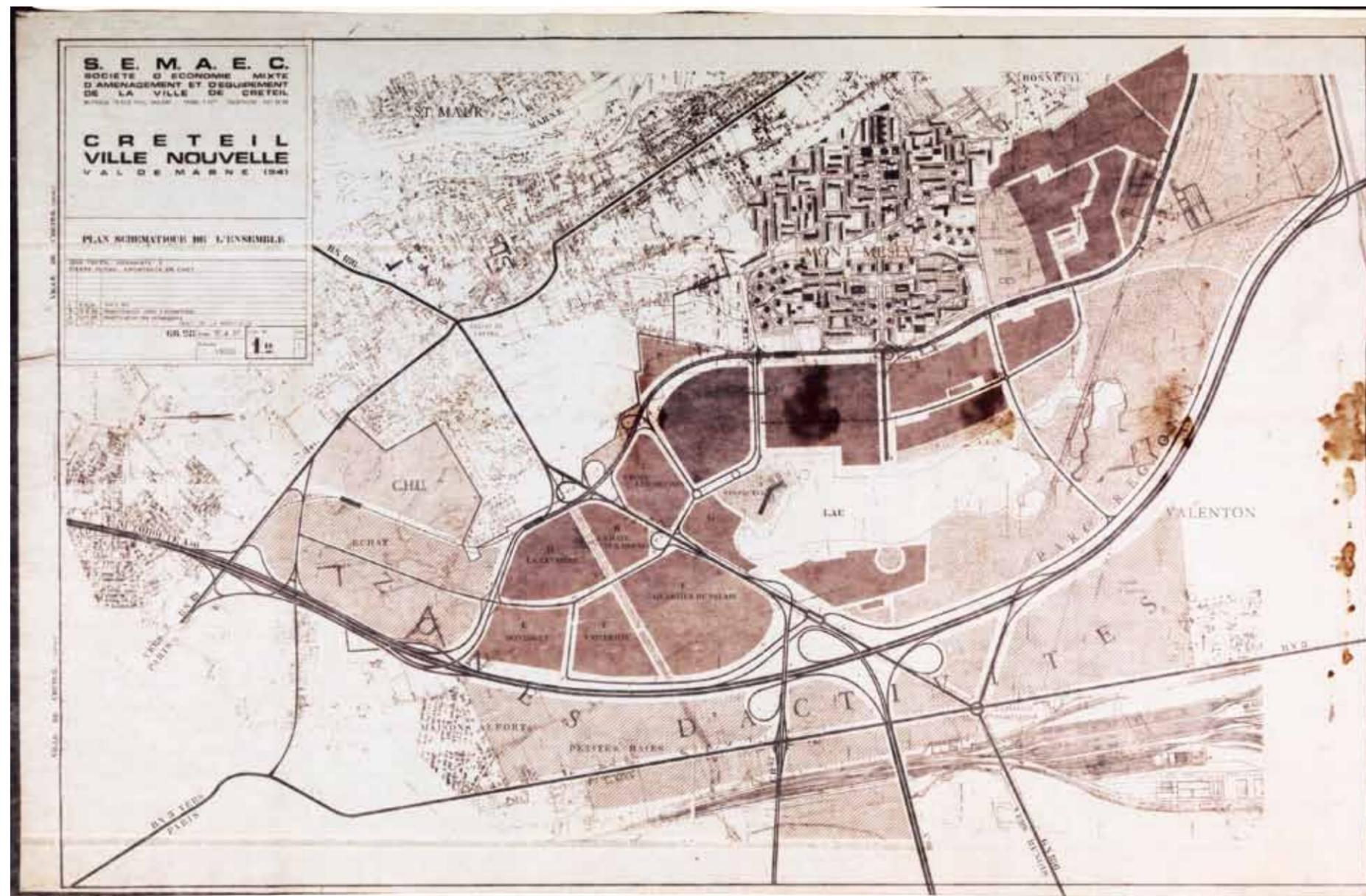
Au début de l'année 1967, aucun équipement universitaire n'est prévu en dehors du CHU. Le « plan d'ensemble » dressé par l'agence de Jean Fayeton, architecte en chef pour quelques mois encore, concentre l'essentiel des bureaux et commerces (en rouge) en un centre-ville monumental organisé en amphithéâtre autour du lac et de la préfecture. Les quartiers d'habitation, selon les principes d'organisation des ZUP, accueillent quelques immeubles tertiaires et des écoles.
Source : Crèteil Ville Nouvelle. Plan schématique de l'ensemble. 24-01-1967, Fonds Pierre Dufau, Institut français d'architecture (Boîte à rouleaux 61).

Il faut revenir sur la rapidité de cette réalisation, tant les acteurs et témoins de l'époque font la part belle à cet aspect dans leurs récits. « *Bien que l'arrivée de l'université à Crèteil ait été prévue de longue date dans le plan d'aménagement des nouveaux quartiers, le CMC fut conçu dans l'urgence et en fonction de contraintes budgétaires fortes* » explique Jodelle Zetlaoui, s'appuyant sur le témoignage de l'architecte Denis Sloan. Celui-ci déclare avoir été convoqué au ministère le 20 janvier 1970, pour se voir confier la mission de livrer « *clef en main* » une université nouvelle pour la rentrée de la même année, c'est à dire dix mois plus tard⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Jodelle Zetlaoui, *L'universitaire et ses métiers*, op. cit., p. 93.



À la fin de l'année 1967, l'installation d'une « faculté » (rectangle gris foncé) est prévue à l'emplacement actuel du Montaigut. L'étude de plan-masse effectuée pour les quartiers D, E et F (en gris et noir) montre surtout le rôle joué par le quartier du Mail-des-Mêches au centre de cette partie très peuplée de la nouvelle ville.
Source : Plan schématique d'ensemble. Plan d'épannelage des quartiers D, E, F. 14-11-1967, Fonds Pierre Dufau, Institut français d'architecture (Boîte à rouleaux 120).



En 1968, l'université trouve sa place définitive, avec la création d'un quartier U en bordure du Mail-des-Mêches et entre les quartiers D, E et F, eux aussi à l'étude. C'est le système de voies rapides qui découpe ce territoire en autant de « quartiers » que le nouvel architecte en chef Pierre Dufau, successeur de Jean Fayeton, souhaitera développer comme autant d'entités autonomes.
Source : *Créteil Ville Nouvelle. Plan schématique de l'ensemble. Modifications de 1967, 1968, 1969, Fonds Pierre Dufau, Institut français d'architecture (Boîte à rouleaux 61).*

Comment s'opère l'arrivée de l'université dans le projet d'urbanisme?

Le CMC va finalement occuper l'espace d'un quartier d'habitation au voisinage du quartier du Mail-des-Mêches, lien piétonnier avec la station de métro. Après une première localisation fugacement envisagée dans l'angle constitué par les voies rapides, à l'emplacement actuel du Montaigt, c'est le terrain bordier du Mail-des-Mêches, espace plus accessible et central mais aussi plus étroit, qui lui est finalement assigné. On peut illustrer ce que fut cette période d'incertitude par la création d'un « quartier U » (pour université), ajouté à une première nomenclature qui ordonnait les quartiers programmés du Nouveau Créteil de façon alphabétique de A à G. La comparaison avec d'autres équipements de même niveau (la préfecture, le centre hospitalier universitaire, le palais de justice, les archives départementales, la mairie de Créteil...) permet de relever la spécificité du projet. Après plusieurs scénarios d'implantation, leur emprise bien moindre que celle du CMC s'est en général accolée aux nouveaux quartiers⁽¹²⁾. Le CMC, quartier à lui tout seul, occupe donc une position très particulière dans la nouvelle ville : remplaçant un quartier d'habitation, il dialogue d'égal à égal avec les entités urbaines voisines. Dit autrement, son intégration urbaine doit autant à sa prise en charge soudaine et tardive, dans une opération d'urbanisme menée tambour battant, qu'aux idéaux en vogue dans la conception des bâtiments universitaires de cette époque.

L'architecture qui est adoptée est aussi le résultat de cette situation. La dalle est vaste, les bâtiments peu élevés, et on trouve autour de l'ensemble construit beaucoup d'espaces vides. Le CMC est en définitive peu visible au sein d'un ensemble urbain où abondent les tours et les gestes architecturaux monumentaux. Si l'architecte a pu développer à son aise un modèle de construction très à la mode, de systèmes de modules triangulaires et hexagonaux dits proliférants, sa conception se heurte très vite à un environnement urbain pris dans des processus similaires. Bien que l'intérêt de ce mode de conception est de pouvoir être étendu et reproduit identiquement à lui-même, et, alors que l'on pourrait penser que l'espace ne manque pas, le CMC se trouve rapidement contraint par le grand programme urbanistique dans lequel il s'insère.

⁽¹²⁾ À partir du moment où il fut acquis que les équipements ne seraient pas regroupés autour de la nouvelle mairie et du centre commercial ; voir à ce propos Florence Bourillon, « Une cathédrale en sa ville, Notre-Dame de Créteil », dans Florence Bourillon, Rémi Fabre, Michel Rapoport, *Affirmations de foi, Mélanges en hommage à André Encrevé*, Bordeaux, Editions Bière, à paraître en février 2012.



(Ci-dessus) Installation du niveau dalle dans les bâtiments du CMC.

Source: fonds Sloan (en dépôt à l'UPEC).

(Ci-contre): L'assemblage des panneaux préfabriqués permet, tant pour la dalle que pour les bâtiments, d'accélérer le chantier en réduisant ses coûts. La suppression d'un triangle de béton apporte une issue aux parkings situés sous la dalle; les panneaux sont identiques pour les immeubles de bureaux, d'enseignement ou pour le restaurant universitaire.

Source: fonds Sloan (en dépôt à l'UPEC).



Un projet inachevé

40

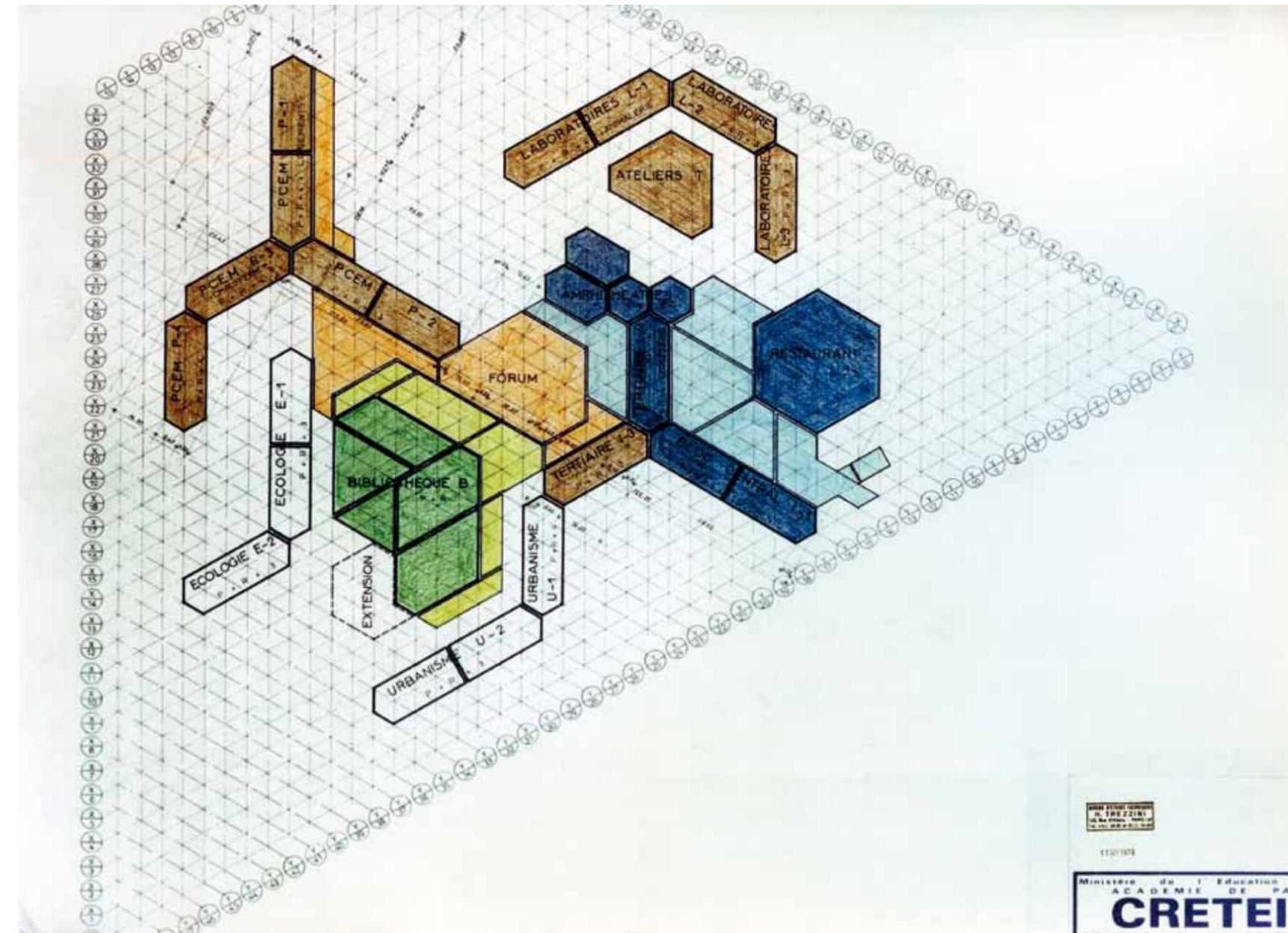
Les autres éléments d'origine de l'université ne sont évidemment pas réalisés dans ces conditions. Le Centre Hospitalier Universitaire Henri-Mondor, construit entre 1966 et 1969, on l'a vu, joue cependant un rôle fixateur essentiel pour cette université à Créteil. Implanter un centre universitaire à proximité du CHU semble en effet être un projet cohérent et complémentaire en lien avec les principes de pluridisciplinarité de la loi de novembre 1968, destinés à mettre fin au cloisonnement des anciennes facultés. Mais si les universités doivent désormais s'engager dans cette voie, toutefois elles ont la possibilité d'avoir une orientation dominante. C'est le programme pédagogique du CMC, établi en mars 1969, qui confirme la vocation des établissements qui y sont regroupés à faire « l'étude de l'homme et des problèmes que pose son environnement en milieu urbain, sur le plan biologique, social et urbanistique ». L'enseignement et la recherche doivent être menés de concert entre les différentes unités⁽¹³⁾.

Le projet prévoit l'installation des enseignements suivants : un premier cycle médical prévu pour accueillir 1200 étudiants occuperait plus de 14 000m² de la surface ; un institut universitaire de technologie (IUT) composé de cinq départements : génie électrique (option électronique électro-médicale), biologie appliquée, mesures physiques, carrières sociales (options formation d'animateurs et

d'assistantes sociales), relations information (options secrétariat bilingue orienté vers les problèmes médicaux et documentation médicale) ; un institut d'urbanisme prévu pour accueillir 500 étudiants de troisième cycle ; une unité d'enseignement et de recherche (UER), orientée vers l'écologie humaine, qui s'intéresserait aux problèmes posés par les nuisances telles que le bruit, la pollution de l'air et de l'eau, et à l'étude des conditions de vie en milieu urbain, etc. Ainsi si la médecine

⁽¹³⁾ Archives de la présidence, nc, Mission de coordination de l'équipement universitaire et scolaire, Élaboration du programme pédagogique du Centre multidisciplinaire de Créteil, 24 mars 1969.

Le projet de Denis Sloan traduit le programme de l'université. Les espaces communs (forum, bibliothèque, laboratoires, ateliers...) matérialisent le fonctionnement interdisciplinaire de l'université. Source : fonds Sloan (en dépôt à l'UPEC).



41

apparaît bien être « l'élément moteur de l'université »⁽¹⁴⁾ - le CHU forme des médecins, le CMC forme le personnel médical dans toute sa diversité - l'ampleur du projet se mesure à son ambition à traiter les questions de la ville et de son environnement. Parmi les composantes, l'Institut d'urbanisme de Paris, institution d'origine de l'enseignement de l'urbanisme en France, prend assez naturellement sa place : les liens avec l'hygiénisme et la théorie environnementale en sont une justification, autant que la nécessité de relocaliser un institut qui n'est pas parvenu à prendre racine à l'université de Dauphine. Il devait lui être adjointe une école d'architecture, mais les choses se sont déroulées différemment. En effet, aucune unité pédagogique née de l'éclatement de l'enseignement, tel qu'il se pratiquait aux Beaux-Arts jusqu'en 1968, n'a choisi le site de Créteil.

42

Dans les années 1970, l'université pluridisciplinaire est un établissement d'un genre totalement nouveau en France. Jusqu'à cette époque les facultés avaient chacune leurs propres locaux (salles de cours, bibliothèques), puisqu'elles étaient autonomes. Désormais les différentes UER doivent partager la bibliothèque, les amphithéâtres, le restaurant universitaire, une partie des enseignants... Il était prévu que tous les étudiants de premier cycle, qu'ils soient en Médecine, en Langues ou en Sciences, partagent un même bâtiment au CMC. Le découpage ne devait pas être fait sur la discipline mais sur l'année d'étude.

Cependant, les premières années d'existence de l'université ont complètement changé la donne. Le projet initial s'appuyait en effet sur des composantes ayant de fortes traditions d'autonomie : la Médecine, le Droit, l'Économie... or ces trois composantes sont demeurées fort éloignées géographiquement. C'est donc entre les autres entités, qui se mettent en place progressivement, que le CMC joue le rôle de pôle interdisciplinaire.

Le hall des amphithéâtres du CMC
au moment de sa construction.
Source : fonds Sloan (en dépôt à l'UPEC).

Ce sont plus encore les conditions chaotiques des premières rentrées qui ont pesé sur l'avenir de l'établissement. Paris-XII accueille pour sa première rentrée à peu près 1 000 étudiants en Lettres et Sciences humaines, à titre provisoire puisque ces étudiants attendent la réalisation du site de Boissy-Saint-Léger⁽¹⁵⁾. L'année suivante, le CMC accueille 1 500 étudiants de nouveau en Lettres et Sciences humaines et 600 étudiants de PCEM dans les seuls locaux construits de l'IUT. Le projet de construction est, si ce n'est suspendu, fortement ralenti. Ainsi alors que l'établissement fonctionne depuis novembre 1970, l'inachèvement du programme initial de construction concourt à modifier ses orientations pédagogiques.

⁽¹⁴⁾ « Au milieu de la plaine, des bulldozers et des grues, Le CHU élément moteur de l'université de Paris-Val-de-Marne », *Le Figaro*, 12 janvier 1971.

⁽¹⁵⁾ Les chiffres varient selon les sources, les archives de l'UPEC indiquent 900 étudiants alors que la presse indique des chiffres qui varient entre 700 et 1200 étudiants. Ce sont des étudiants en première année du premier cycle (DUEL). Les départements de Lettres modernes, de Lettres et civilisations étrangères (Allemand et Anglais), d'Histoire, de Géographie et de Philosophie voient le jour.



43



Conclusion

L'architecte Denis Sloan et les témoignages de l'époque insistent sur la rapidité de création et de construction de cette université. Il faut y voir en effet une donnée forte de cette période, pendant laquelle l'innovation institutionnelle et l'activité de production immobilière et urbaine s'emballent un peu partout en France. Parfois, on fait même de cette accélération une excuse des erreurs, lacunes, ou imperfections des réalisations : l'enquête plus précise qu'il est possible de mener sur la création de l'université de Créteil montre que ce rythme explique aussi les caractéristiques spatiales du projet, et certaines données institutionnelles internes de l'université. Tant sur le plan de la création institutionnelle que sur celui de la construction et de l'aménagement des locaux, cette rapidité alimente à sa façon les grandes orientations du programme, et une insertion urbaine et spatiale, qui se trouve alors prise dans un ensemble plus vaste de mutations.

Ces données très fortes et propres à la période de création auront donc d'importants effets par la suite, puisque l'université continuera son développement, dans un double mouvement : concentration à Créteil, mais aussi diffusion dans le tissu cristolien et plus largement dans le Sud-Est parisien.

L'escalier du restaurant universitaire.
Source : fonds Sloan (en dépôt à l'UPEC).

Constituer les fonds d'archives

Célébrer les quarante années d'un établissement comme l'UPEC nécessite, afin d'être en mesure d'analyser et écrire son histoire, d'avoir la possibilité de se référer aux sources primaires, dépositaires de sa mémoire. La première de ces sources, ouverte, disponible tant aux chercheurs, aux historiens, aux étudiants, qu'au personnel et plus globalement au citoyen, est celle des archives⁽¹⁾. Leur collecte représente donc un enjeu majeur afin de rassembler en amont son histoire.

Depuis la création, en 2006, d'un service dédié aux archives, une des priorités de ce dernier a été la préservation patrimoniale de la mémoire de l'UPEC à travers la mise en place de procédures de conservation des archives définitives et de versements réguliers aux archives départementales du Val-de-Marne.

Les fonds d'archives historiques de l'UPEC recouvrent trois grands types de documents : les archives administratives, pédagogiques et scientifiques.

Après tri et classement des archives administratives, le service s'est efforcé de (re)constituer une histoire des présidences successives et des instances dirigeantes. Si une partie des archives présidentielles a été retrouvée, ce sont surtout les procès-verbaux

des conseils centraux, des commissions, mais aussi des plans quadriennaux, qui ont pu être versés sous la forme de collections complètes⁽²⁾ depuis les origines de l'université. Concernant les composantes, un corpus relativement complet des procès-verbaux de leurs conseils a été rassemblé⁽³⁾. Ces différents versements permettent de retracer l'histoire institutionnelle tant des instances dirigeantes à l'échelon central que des UFR et instituts depuis leur création jusqu'en 2005.

En ce qui concerne les documents pédagogiques, outre les versements de documents sériels échantillonnés (sujets et copies d'examens, dossiers d'inscription), l'accent a été mis, afin de rassembler l'historique des offres de formation, sur les contrôles de connaissances (1991 à 2007), les dossiers d'habilitations des diplômés, ainsi que les livrets remis aux étudiants décrivant les formations⁽⁴⁾.

Parmi les fonds réunissant les archives scientifiques, sont disponibles, entre autres, les descriptifs et procès-verbaux de soutenance de thèses pour toutes les composantes, depuis leurs créations jusqu'à l'adhésion au PRES Paris-Est⁽⁵⁾, mais également les protocoles thérapeutiques et les essais cliniques réalisés en Médecine de 1983 à 1991⁽⁶⁾. Le prochain chantier auquel le service des archives fera participer les chercheurs sera celui de la collecte des archives scientifiques des laboratoires et

des directeurs de recherche, signifiant l'importance de la recherche et l'innovation au sein de notre université et le développement plus global dans la communauté universitaire de l'étude de l'histoire des sciences et des savoirs.

Enfin ce panorama serait incomplet s'il omettait de mentionner un fonds iconographique, rare pour l'enseignement supérieur au plan national, qui regroupe quatre cents reportages, argentiques et numériques, retraçant la mémoire visuelle de l'UPEC, de 1971 à 2005⁽⁷⁾.

Cette valorisation du patrimoine historique, par le biais des archives, s'inscrit dans un mouvement plus vaste de collaboration avec la communauté scientifique universitaire à des programmes en cours et futurs de recherche sur l'histoire universitaire francilienne.

⁽¹⁾ La concrétisation de cette ouverture, en premier lieu au personnel et aux chercheurs, est la mise à disposition sur l'intranet des outils de recherche (bordereaux descriptifs) des fonds versés aux archives départementales du Val-de-Marne. Les documents qui les composent sont accessibles à tout citoyen (loi 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée le 19 mai 2011 du droit à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques – réaffirmant un droit civique énoncé par la loi des archives du 26 juin 1794 - et loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés »).

⁽²⁾ Versements n° 1981W, 2977W, 3458W, 3460W, 3378W, 3384W, 3395W.

⁽³⁾ Versements n° 3443W (UFR Lettres), 3454W (UFR Médecine), 3471W et 3504W (IUT Créteil), 3696W (UFR Sciences économiques et gestion), 3502W (UFR Sciences), 3ETP 22-26 (IUP). Les fonds concernant les UFR de Droit, SESS-STAPS et AEI seront versés courant 2011-2012.

⁽⁴⁾ Versement 3522W. ⁽⁵⁾ Versement 3486W. ⁽⁶⁾ Versement 3454W. ⁽⁷⁾ Versement 63fi.

Collecter les témoignages oraux

48

La lecture du présent ouvrage montre bien la diversité des archives disponibles pour l'historien de l'UPEC : archives administratives produites par l'université, comptes rendus des conseils et réunions des différentes instances, correspondances entre les chercheurs, statistiques produites sur les résultats des étudiants, archives des constructions réalisées... En plus des traditionnelles archives papier, ces sources comprennent des photographies, des enregistrements. Malgré l'abondance de ces documents, certains pans de l'histoire de l'université ne sont pas couverts par les dossiers conservés. En plus de susciter le dépôt des archives personnelles des anciens personnels et responsables, l'historien se doit donc de conserver une trace de leur parole et de leur récit : il le fait par la constitution « d'archives orales » qui permettent de collecter et de conserver la parole des acteurs de ces quarante années.

Les témoignages oraux une source indispensable à l'histoire du temps présent

C'est à l'ethnologie et à l'anthropologie que les Sciences humaines ont emprunté la pratique de la collecte des témoignages oraux. Les historiens ont tardé à reconnaître l'importance de ces sources, et n'y ont eu recours qu'après les sociologues ou les chercheurs en Sciences politiques. Le terrain a été défriché dès 1980 par l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) en proposant de réaliser des campagnes de collectes de témoignages « qualitatifs » (c'est-à-dire pris en compte pour leur contenu propre) et non d'enquêtes quantitatives (telles celles menées, par exemple, par les linguistes sur les mutations des langues). Pour Philippe Joutard, cette méthode peut même permettre de travailler sur des périodes plus lointaines, en interrogeant la mémoire conservée par les groupes sociaux, d'événements parfois fort anciens. C'est ce qu'il avance en 1983 dans un livre publié chez Hachette, *Ces voix qui nous viennent du passé*, resté, depuis, ouvrage de référence.

Ces sources ont tout d'abord été utilisées pour écrire l'histoire de groupes sociaux qui n'avaient pas laissé de traces écrites de leur histoire. C'est l'origine américaine de cette pratique, puisque l'*oral history* est née dans les années 1920 des travaux d'anthropologues de l'université de Chicago, qui ont réalisé des entretiens biographiques avec des paysans, des ouvriers et leurs familles. L'histoire orale s'est imposée outre-Atlantique, en particulier pour mieux connaître les minorités que

l'histoire académique avait négligées. En France, c'est ce que Joutard lui-même avait fait, dès 1977, en publiant *La Légende des Camisards*, où il interrogeait la mémoire cévenole sur l'histoire de ces groupes de Protestants.

Après les études de groupes minoritaires, souvent invisibles dans les archives traditionnelles, des campagnes ont été lancées par des organismes à caractère mémoriel ou patrimonial, comme les nombreuses enquêtes auprès des rescapés des Camps de la mort (réalisées souvent plus de quarante ans après leur retour). Enfin, ce sont les organisations elles-mêmes, publiques ou privées, qui, préoccupées par la conservation de leur mémoire, ont porté ces projets. Administrations, entreprises, collectivités locales ou syndicats, ont ainsi fait appel aux historiens pour réunir la mémoire orale de leur action collective.

Collectées depuis les années 1980, ces sources ont été plus systématiquement exploitées (par la recherche) et valorisées (auprès du grand public) depuis les années 1990. La demande sociale croissante en termes de mémoire et d'identité a porté ces projets : valorisation dans les expositions ou mise à disposition des enregistrements pour le public, à travers des bornes de consultation, ou par la mise en ligne sur internet de fonds numérisés. Dans le même temps, télévision, documentaires et nouveaux médias ont multiplié les usages sociaux et commerciaux de ces enregistrements.

Campagne de collecte des témoignages des acteurs de l'UPEC

À l'UPEC, le principe de la constitution d'un corpus d'archives orales, parallèlement au récollement des archives écrites de l'université, s'est donc imposé. Tout comme les archives écrites sont versées aux archives départementales du Val-de-Marne, une convention prévoit le versement des enregistrements réalisés, et leur mise à disposition (partielle et différée) du public et des chercheurs. La campagne de collecte de ces archives orales de l'UPEC a débuté au printemps 2011. En lien avec la présidence de l'université, les chercheurs du département d'histoire sont convenus de commencer par les interviews systématiques des anciens présidents et secrétaires généraux de l'université. Chaque témoin est vu une à deux fois, pour des entretiens de deux heures au moins, visant à retracer son parcours personnel et professionnel. Ces rencontres sont toujours l'occasion de solliciter de la part des témoins le dépôt d'autres archives, ainsi que de leur demander conseil sur les autres personnalités importantes « de leur époque » à rencontrer.

Les entretiens sont le plus souvent réalisés au domicile des témoins, car le cadre personnel peut aider le témoin lui-même à se sentir en confiance et à se souvenir. Il permet aussi à l'intervieweur de rebondir sur des photos ou documents ayant pu être conservés. Dans le cadre de la campagne réalisée actuellement pour l'UPEC, les témoins sont interrogés par des étudiants en première année de master

49

recherche en histoire, spécialisés en histoire contemporaine, dans le cadre de leur initiation à la méthodologie de la recherche. Le matériel d'enregistrement fourni par l'université, suivant les recommandations techniques des archives départementales, permet de réaliser un enregistrement numérique de qualité professionnelle. Pour poser ses questions, l'étudiant suit un « guide d'entretien » commun à l'ensemble des participants. Il s'agit en effet d'interviews semi-directives, où, s'il faut bien sûr laisser à chaque interviewé la possibilité de raconter son histoire, des thématiques communes doivent être dégagées. Elles permettent ensuite de faire des comparaisons entre les témoignages recueillis. Les questions sur la formation ou le lieu de résidence des dirigeants de l'université permettent ainsi de noter les similarités ou les évolutions entre générations. Le témoin est ainsi interrogé sur ses origines familiales, ses liens avec la ville de Créteil, son parcours de formation et son parcours professionnel avant son arrivée dans l'établissement. La deuxième partie de la rencontre porte sur les postes occupés au sein de l'université, et sur la vie de l'institution au moment où le témoin y travaillait. Les entretiens oraux permettent ainsi à l'historien de préciser, ou de mettre à distance certains résultats issus de l'étude des archives écrites : l'importance d'une note de la direction, plusieurs fois reproduite dans les dossiers papiers, peut, par exemple, être relativisée si aucun témoin ne se souvient de sa mise en application. Surtout, le témoignage oral est indispensable pour saisir l'image de l'université, à un moment donné, pour ceux qui la fréquentaient, pour sentir les ambiances de travail ou évoquer les conflits personnels ou les amitiés, qui parfois conditionnent l'histoire des institutions.

À l'issue de l'entretien, l'étudiant-intervieweur réalise une fiche de compte rendu, présentant les caractéristiques techniques de son enregistrement et indiquant les principaux thèmes abordés lors de la conversation. Ces fiches sont remises avec les enregistrements au département d'histoire. Ce n'est qu'ensuite que les étudiants de deuxième année de master professionnel « Histoire et médias » les analysent précisément. Destinée à former des archivistes et des documentalistes spécialisés dans les documents audiovisuels, cette année de master 2 permet depuis cinq ans la formation d'une vingtaine d'étudiants par an. Créé par l'UPEC en partenariat avec l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD) et les archives départementales du Val-de-Marne,

ce diplôme ouvre les portes des services de documentation des grandes chaînes de télévision (ou des maisons de production), et des services d'archives qui, de plus en plus nombreux, sont confrontés à la nécessité d'inventorier et de conserver des images, fixes ou animées, et des documents sonores.

Dans le cadre d'une UE professionnalisante d'initiation à l'indexation, les étudiants de deuxième année réalisent le dérushage et un premier inventaire des fonds sonores ainsi récoltés. L'utilisation des témoignages oraux en histoire ne nécessite pas la transcription exhaustive des entretiens réalisés (ce serait par exemple le cas en études linguistiques), mais le repérage du *time-code* des thématiques abordées. Il s'agit donc de réaliser une analyse qualitative de la source produite. Une fois accompagnés d'une fiche descriptive précise, ces enregistrements seront déposés aux archives départementales, qui doivent en assurer la conservation et la communication.

Une dizaine de ces entretiens ont déjà été réalisés et sont en cours d'analyse. Après les principaux responsables de l'université, on peut souhaiter que la campagne s'étende à d'autres acteurs en particulier syndicaux, dont les témoignages sont indispensables à l'écriture d'une histoire qui ne soit pas seulement institutionnelle de l'établissement. Vous qui travaillez ou avez travaillé à l'UPEC, ne soyez donc pas surpris de voir venir les étudiants et n'hésitez pas à proposer votre témoignage !

CHRONOLOGIE



CONSTRUCTION
ET BÂTI



CRÉATION DE
COMPOSANTES
ET ÉVOLUTIONS
PÉDAGOGIQUES



ÉVOLUTIONS
ADMINISTRATIVES

Cette chronologie a pour objectif de porter un regard général sur l'ensemble de l'histoire de l'UPEC, de sa création jusqu'à l'intégration au PRES. La forme de la chronologie semble être la mieux adaptée pour retracer l'histoire d'un établissement tel qu'une université puisque celle-ci n'est pas un établissement figé mais une institution qui est soumise à une évolution constante.

Il est possible de distinguer trois axes d'évolution majeurs. Tout d'abord les modifications administratives de l'université, c'est-à-dire les changements de présidents, de secrétaires généraux, les changements institutionnels comme le nom de l'établissement, la constitution des différents conseils selon les périodes, etc. Ensuite, tout ce qui relève des projets pédagogiques, les créations, suppressions ou modifications de composantes ; les évolutions internes des UFR comme par exemple le transfert d'un département d'une composante à une autre ; la création des différents cursus des premier et second cycles, puis des cursus postérieurs. Le troisième axe d'évolution est celui du bâti, puisque l'université a connu et connaît encore aujourd'hui une extension progressive de ses locaux.

Les archives de la recherche étant le prochain chantier de collecte, il a paru pertinent de ne pas y faire référence dans la chronologie. Nous avons donc établi un tableau synoptique distinguant les trois champs exposés ci-dessus, qu'il nous a paru essentiel de mettre en perspective avec l'évolution de l'Enseignement supérieur au niveau national, puisque ces événements ont pour la plupart une incidence directe sur l'établissement. Nous indiquons donc les différents ministres chargés de l'Enseignement supérieur - selon les périodes il peut s'agir du ministre de l'Éducation nationale, d'un secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur ou encore d'un ministre de l'Enseignement supérieur - mais aussi les principaux mouvements étudiants et les grandes réformes de l'Enseignement supérieur.

Cette chronologie nous permet de distinguer plusieurs périodes.

■ **La première période** correspond aux temps de la fondation, une période qui débute en 1967 et qui se termine en 1974. Les premiers projets de construction d'une université à Créteil datent des années 1966-1967 ; l'année 1972 peut être considérée comme celle de leur aboutissement. La plupart des composantes prévues au départ sont ouvertes à partir de 1972 et le conseil d'administration provisoire des universités Paris-XII et Paris-XIII se sépare en deux entités distinctes. En 1974, l'abandon du projet de construction de nouveaux locaux à Boissy-Saint-Léger rend définitive la configuration des installations du CMC.

■ **La seconde** débute en 1975 et prend fin en 1986. C'est une période d'incertitudes, d'hésitations et de confusions, liées au fait que l'université doit faire face à l'augmentation constante de ses effectifs étudiants sans aucune extension de ses locaux, et à de graves problèmes d'ordre financier.

■ **La période suivante** s'étale sur une longue durée, de 1986 à 2007. Durant ces années, l'université affirme son tropisme pluridisciplinaire en diversifiant son offre de formation aussi bien dans le domaine général que dans le domaine professionnel. L'application de la loi Savary (1984), qui coïncide avec l'arrivée d'une nouvelle équipe à la tête de l'établissement, donne une nouvelle impulsion à Paris-XII.

RÉFORMES

Novembre 1968 : loi d'orientation de novembre 1968

Mars 1970 : arrêtés de constitution des treize universités parisiennes

MINISTRES

Alain Peyrefitte
Ministre de l'Éducation nationale
(avril 1967 - mai 1968)

Edgar Faure
Ministre de l'Éducation nationale
(juillet 1968 - juin 1969)

Olivier Guichard
Ministre de l'Éducation Nationale
(juin 1969 à juillet 1972)

François-Xavier Ortoli
Ministre de l'Éducation nationale
(mai 1968 - juillet 1968)

MOUVEMENTS SOCIAUX

■ Mouvement de Mai -1968

1967

1968

1969

1970

🏠 > Approbation d'un premier projet de construction d'un centre multidisciplinaire à Créteil, composé de départements d'IUT, d'Études médicales et d'Écologie humaine

> Un centre universitaire est prévu à Boissy-Saint-Léger pour les Lettres.

🏠 > Construction du Centre hospitalier universitaire Henri-Mondor

👤 > En adéquation avec la loi d'orientation d'Edgar Faure, les premiers projets pour Paris-XII font état d'une « université pluridisciplinaire axée sur l'étude de l'homme et de son environnement »

🏠 > Construction du Centre universitaire de Saint-Maur-des-Fossés

👤 > Ouverture de la faculté de Droit et Sciences économiques à Saint-Maur (premier et second cycles)

🏠 > Janvier : Denis Sloan est désigné architecte du CMC

> Mai : début des travaux de la première tranche du CMC (utilisation d'un procédé de préfabrication lourde)
> Octobre : trois bâtiments sur quatre prévus sont livrés : 14 000 m²

👤 > Accueil des étudiants en Lettres provisoirement au CMC dans l'attente du site de Boissy-Saint-Léger (1^{ère} année, 1^{er} cycle : DUEL).
> Accueil des étudiants en Médecine (PCEM1)
> Au total, près de 5 000 étudiants sont accueillis

📁 > 21 mars : arrêté de création de l'université Paris XII - Val de Marne

> Novembre : **Jean-Louis Beaumont**, Président de l'assemblée provisoire des universités Paris-XII et Paris-XIII

RÉFORMES

Mars 1973 : réforme du 1^{er} cycle : uniformisation des diplômes de 1^{er} cycle sous le nom de DEUG

MINISTRES

Olivier Guichard
Ministre de l'Éducation nationale
(juin 1969 - juillet 1972)

Joseph Fontanet
Ministre de l'Éducation nationale
(juillet 1972 - mai 1974)

Jean-Pierre Soisson
Secrétaire d'État autonome
aux Universités
(mai 1974 - janvier 1976)

Alice Saunier-Seité, hostile à la loi d'orientation de 1968, tente de revenir en arrière par l'intermédiaire de trois réformes*

Alice Saunier-Seité
Secrétaire d'État aux Universités
(janvier 1976 - janvier 1978)

Alice Saunier-Seité
Ministre des Universités
(janvier 1978 - mai 1981)

MOUVEMENTS SOCIAUX

Mobilisations contre les réformes Saunier-Seité

1971

1972

1973

1974

1975

1976

1977

1978

54

➤ Inauguration officielle des premiers bâtiments du CMC en présence de Robert Mallet (Recteur de l'Académie de Paris), de Pierre Billotte (Maire de Créteil) et de Lucien Lasnier (Préfet du Val-de-Marne)
➤ Fin de la deuxième tranche: 30000 m²

➤ Ouverture partielle de l'IUT au CMC : département Mesures physiques
➤ Lettres et Sciences humaines : ouverture de la 2^e année du 1^{er} cycle (DUEL) des disciplines ouvertes en 1970
➤ Sciences économiques : ouverture du DEEG 1
➤ Effectif total : 5 500 étudiants

➤ Mars : premières élections
➤ Président de l'université : **Jean-Louis Beaumont** (médecin) est réélu
➤ Secrétaire générale : **M^{lle} Boreau**

➤ Mise en service de la Bibliothèque Universitaire du CMC (4 000m²)

➤ L'institut d'urbanisme de Paris est rattaché à l'université Paris-XII
➤ Lettres et Sciences humaines : ouverture de la 1^{re} année du 2^e cycle (licence) des disciplines ouvertes précédemment
➤ Droit : ouverture de la 1^{re} année de Capacité
➤ Sciences économiques : ouverture du DEEG 2

➤ Janvier : séparation du conseil d'administration commun des universités Paris-XII et Paris-XIII

➤ Les DUEL de Lettres et les deux premières années de Droit et Sciences économiques deviennent des DEUG
➤ Ouverture de l'UER de Sciences à l'université d'IUT : Génie électrique et Biologie appliquée
➤ Effectif total : 8 890 étudiants

➤ Abandon du projet de centre universitaire à Boissy-Saint-Léger

➤ Lettres et Sciences humaines : ouverture 2^e année du 2^e cycle en Allemand et en Philosophie
➤ Création du DEUG Lettres étrangères appliquées (LEA)
➤ Sciences économiques : ouverture de la 2^e année du 2^e cycle
➤ IUT : ouverture du département Techniques de commercialisation

➤ Secrétaire général : **M. Rivière**

➤ Ouverture de la licence et de la maîtrise AES
➤ Effectif total : 9 450 étudiants

➤ Président de l'université : **Michel Guillou** (thermodynamicien)

➤ Construction de préfabriqués pour répondre à la croissance des effectifs, les travaux de la première tranche du CMC restant inachevés

➤ Création de l'UER Communication et insertion dans la société : ouverture de la licence et de la maîtrise de Sciences sociales appliquées au travail
➤ Création du Centre de préparation à l'administration générale (CPAG, qui devient par la suite IPAG)

➤ Création du service Vie de l'étudiant
➤ Secrétaire général : **Claude Llorens**

➤ Sciences : diversification de la MST Génie biologique et médical
➤ Droit : réforme du 2^e cycle
➤ Le département AES devient une entité autonome à partir de l'UER de Lettres.
➤ Effectif total : 11 110 étudiants

➤ Création du service Vie du personnel et de l'Association sociale et culturelle du personnel de l'université (ASCPU)
➤ Création du Bureau premier emploi
➤ Création de l'Association des diplômés de l'UPVM

➤ Ouverture d'un nouveau département d'IUT à Evry : Transport logistique
➤ Lettres : ouverture de la licence de LEA
➤ Sciences économiques : réforme du 2^e cycle

➤ Création du Centre de ressources informatiques (CRI).

55

* Modification des modalités de recrutement des enseignants ; de la constitution des conseils centraux des universités ; de la répartition des habilitations des universités à délivrer des diplômes de second et troisième cycle.

RÉFORMES

MINISTRES

Alice Saunier-Seité
Ministre des Universités
(janvier 1978 - mai 1981)

Alain Savary
Ministre de l'Éducation nationale
(mai 1981 - juillet 1984)

Jean-Pierre Chevènement
Ministre de l'Éducation nationale
(juillet 1984 - mars 1986)

Alain Devaquet
Ministre délégué chargé
de la Recherche et
de l'Enseignement supérieur
(mars 1986 - déc. 1986)

Loi Savary: création de deux nouveaux conseils centraux:
le Conseil scientifique et du Conseil des études et de la vie universitaire

Projet de loi Devaquet
prévoyant la sélection
à l'entrée de l'université

MOUVEMENTS SOCIAUX

Novembre et décembre: mobilisations
qui auront raison du projet de loi Devaquet

1979

› Novembre: nomination
d'un délégué chargé des
relations industries/universités

1980

› Création officielle
de l'UER AES
› Lettres: création de la maîtrise
de LEA
› Droit: création de la maîtrise
mention Carrières judiciaires
› Inauguration du Centre d'études
et de recherches sur les civilisations,
langues et littératures d'expression
française (CERCLEF)
› Paris-XII regroupe 12 000 étudiants
au total

› Président de l'université:
Michel Guillou (réélection)

1981

› Sciences économiques:
création de la maîtrise Méthodes
informatiques appliquées à la gestion
(MIAG)

1982

› Effectif total:
12 780 étudiants

› Présidente de l'université:
Monique Lafon-Augé
(mathématicienne)

1983

› Avril: inauguration du
Laboratoire interuniversitaire
des systèmes atmosphériques (LISA)
› Sciences économiques: création
de la MST Comptabilité finances

› Secrétaire général:
Pierre Maussion

1984

› Sciences économiques:
création du DEUG Mathématiques
appliquées aux sciences sociales et
du DEUST Professionnalisation des
secteurs de la comptabilité
› Début du transfert des PCEM 1
du CMC à la faculté de Médecine

› Création du Conseil
scientifique et du Conseil
des études et de la vie universitaire
› Président de l'université par intérim:
Gérard Toupance (chimiste)

1985

› Sciences: création du DEUG
Sciences et structure
de la matière
› IPAG et Droit: création de
la licence d'Administration publique
› IUT: ouverture du DUT Génie
mécanique et productique
› Effectif total: 13 330 étudiants

› Approbation par le Conseil
d'université des nouvelles
structures selon la loi de 1984:
désormais sept UFR et trois instituts
composent l'université Paris-XII.

1986

› Droit: création de la maîtrise
mention Droit des affaires
› Médecine: création de la MST
Hygiène mentale
› Fin du transfert du PCEM 1
du CMC à la faculté de Médecine

› Président de l'université:
Daniel Laurent (médecin)

RÉFORMES

Juillet 1989 : Loi Jospin sur l'orientation qui prévoit une profonde réforme du système éducatif, avec l'objectif d'amener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat

Mai 1992 : réforme Jospin adoptée sous forme de décret

Décembre 1993 : loi quinquennale instaurant le Contrat d'insertion professionnelle (CIP)

Août 1994 : abrogation du CIP

MINISTRES

Jacques Valade
Ministre délégué chargé de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (janvier 1987 - mai 1988)

Lionel Jospin
Ministre de l'Éducation nationale (mai 1988 - avril 1992)

Jack Lang
Ministre de l'Éducation nationale (avril 1992 - mars 1993)

François Fillon
Ministre de l'Enseignement supérieur (mars 1993 - mai 1995)

MOUVEMENTS SOCIAUX

1990-1992 : mobilisations contre la réforme des premiers cycles

Février-mars : mobilisations contre le CIP

1987

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

➤ Février: ouverture de l'amphithéâtre marron au CMC

➤ Effectif total: 14 440 étudiants

➤ Création de l'IUT : ouverture du site de Sénart à Lieusaint, avec un département Techniques de commercialisation

➤ Médecine: création de la maîtrise Sciences et techniques santé mentale, Paris-XII se rapproche de la Mutualité Fonction Publique (création de l'Institut mutualiste Montsouris)

➤ Création de l'Association des personnels de l'université (actuellement CASC)

➤ Adoption d'un nouveau slogan: « Connaissance et Action »

➤ Sciences: création de la licence de Mathématiques et de la licence de Biologie cellulaire et physiologie

➤ Effectif total: 16 670 étudiants

➤ Travaux d'extension du CMC: construction d'un bâtiment de quatre étages, le bâtiment T, destiné à accueillir l'UFR d'AES, l'IPAG, le département LEA et un département d'IUT (visite de Lionel Jospin sur le chantier)

➤ Sciences économiques: création du DEA Microéconomie et sciences de la décision

➤ Médecine: création du DEA biologie du vieillissement

➤ CIS: création de la licence Sciences de l'éducation

➤ IUT de Sénart : création du département Génie industriel et maintenance

➤ La municipalité de Créteil participe à une extension des locaux de l'université

➤ Rattachement de l'IUT d'Evry à l'université nouvelle d'Evry

➤ CIS: création de la maîtrise Sciences de l'éducation

➤ Président de l'université : **Bernard Dizambourg** (sciences de gestion)

➤ IUT: ouverture du site de Fontainebleau avec le département Gestion des entreprises et des administrations

➤ IUT: inauguration d'un nouveau bâtiment sur le site de Sénart à Lieusaint

➤ Création des Instituts universitaires professionnalisés (IUP)

➤ Effectif total: 19 440 étudiants

➤ Ouverture du site St Simon à Créteil

➤ IUT: ouverture du département Informatique à Fontainebleau, transfert du département Gestion des entreprises et des administrations à Lieusaint, ouverture du département Génie électrique et informatique industrielle à Lieusaint.

➤ Changement de nom pour l'UFR CIS qui devient UFR des Sciences de l'éducation et des Sciences sociales (SESS), composée de quatre départements

➤ Création de l'Observatoire des cheminements étudiants (OCE)

➤ Secrétaire général : **Pierre Ulrich**

RÉFORMES

Printemps 1997 : Réforme Bayrou : introduction de la semestrialisation

Printemps 1999 : première conférence ministérielle de Bologne (processus européen du LMD)

Plan Université du 3^e millénaire destiné à réhabiliter les locaux existants

8 avril 2002 : adoption des textes fondateurs de la réforme LMD en France

MINISTRES

Jean de Boishue
Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur (mai 1995 - nov. 1995)

François Bayrou
Ministre de l'Éducation nationale (mai 1995 - juin 1997)

Claude Allègre
Ministre de l'Éducation nationale (juin 1997 - avril 2000)

Jack Lang
Ministre de l'Éducation nationale (avril 2000 - mai 2002)

Luc Ferry
Ministre de l'Éducation nationale (mai 2002 - mars 2004)

MOUVEMENTS SOCIAUX

Hiver 2002 - printemps 2003 : mobilisations contre la réforme LMD et le projet d'autonomie des universités

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

➤ Construction d'une maison de l'étudiant au CMC
➤ ZAC du Mail-des-Mèches : mise à disposition gratuite de terrains par la SEMAEC à l'université

➤ l'IUT accueille un nouveau site situé à Vitry (département Génie des télécommunications et réseaux)

➤ Nouvelle ZAC du Mail-des-Mèches : réalisation d'une résidence universitaire

➤ Création de l'École supérieure Montsouris à l'initiative conjointe de la Mutualité Fonction Publique et de l'université Paris-XII, sous tutelle du ministère chargé de la Santé. Elle est gérée par un groupement d'intérêt public (GIP)

➤ Présidente de l'université : **Hélène Lamicq** (géographe)
➤ Secrétaire général : **Claude Barreix**

➤ Effectif total : 22 696 étudiants

➤ Appel d'offres, concours d'architecture pour la réalisation des facultés de Sciences économiques et de Droit, les architectes Pierre Riboulet et Michel Rémon sont respectivement désignés.
➤ Location de 6 900m² du bâtiment La Pyramide (UFR SESS, rejoint ensuite par l'Institut d'urbanisme de Paris et le département Communication de l'UFR de Lettres et Sciences humaines)

➤ Autonomie administrative de l'IUT de Sénart-Fontainebleau Désormais Paris 12 compte deux IUT : l'IUT de Créteil-Vitry et l'IUT de Seine-et-Marne Sud

➤ Construction du bâtiment dit «des filières» à Sénart
➤ Construction du bâtiment de chimie à Vitry

➤ Secrétaire générale : **Christiane Verdier-Petit**

➤ Début des travaux du bâtiment de la faculté des Sciences économiques et de gestion de l'université, sur le site du Mail-des-Mèches
➤ Projet de construction d'une Maison de la santé, la Région participe au financement.

➤ Secrétaire général par intérim : **Guy Camus**

➤ Président de l'université : **Paul Mengal** (philosophe des sciences)
Secrétaire général : **Guy Camus**

➤ Effectif total : 26 612 étudiants

RÉFORMES

Avril 2005 : Loi Fillon : réformes de la recherche et création des PRES

Février 2006 : adoption d'un projet de loi sur l'égalité des chances prévoyant l'instauration du Contrat première embauche (CPE)

Août 2007 : Réforme LRU : autonomie des universités

MINISTRES

Luc Ferry
Ministre de l'Éducation nationale
(mai 2002 - mars 2004)

François Fillon
Ministre de l'Éducation nationale
et de l'Enseignement supérieur
(mars 2004 - juin 2005)

François Goulard
Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
(juin 2005 - mai 2007)

Valérie Pécresse
Ministre de
l'Enseignement
supérieur et de
la Recherche
(mai 2007 - juin 2011)

MOUVEMENTS SOCIAUX

■ Mobilisations contre la réforme de la recherche

Février-avril : mobilisations étudiantes et lycéennes contre le CPE

2003

2004

2005

2006

2007

➤ Inauguration de la Maison de la santé

➤ Effectif total : 28 720 étudiants

➤ Rentrée 2005 : ouverture du nouveau bâtiment de l'Institut d'Urbanisme (architecte : Rémy Butler), sur le site du Mail-des-Mèches.

➤ Première rentrée universitaire dans les nouveaux locaux de la faculté de Droit, quartier de l'Échat à Créteil

➤ Secrétaire générale par intérim : **Marie-Hélène Fiquet**

➤ Construction du bâtiment L1 B qui abrite le simulateur atmosphérique du LISA au CMC

➤ Présidente de l'université : **Simone Bonnafous** (sciences de l'information et de la communication)
➤ Secrétaire générale : **Pascale Saint-Cyr**

➤ Construction des nouveaux bâtiments de STAPS à proximité du stade Duvauchelle à Créteil

➤ Intégration à l'université de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Créteil, qui devient la douzième composante de l'université.
➤ IUT de Sénart : création du département Carrières sociales
➤ Effectif total : 31 000 étudiants

➤ Paris 12 devient membre fondateur du PRES Université Paris-Est. Les autres membres fondateurs sont (en 2007) : l'École des Ponts ParisTech, l'ÉSIEE, l'IFSTTAR et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée*

*Ils sont rejoints pas la suite par L'ENVA, le CNRS et l'Inserm.



Façade du bâtiment P du CMC.



Figure emblématique sur le plan architectural des immeubles de bureaux réalisés dans les années soixante-dix, le bâtiment La Pyramide est réalisé par l'architecte Michel Proux en 1973. Situé dans le quartier de l'Échat à Créteil, longeant la ligne 8 du métro, ce bâtiment héberge à partir de 1998 le service communication de l'université (jusqu'en 2010), l'IUP de 2000 à 2005, la cellule Mediatice, et l'UFR de SESS-STAPS.



Un des bâtiments de l'IUFM, à Bonneuil s/Marne, architecte M. Andrault, 1977. L'IUFM devient la 12^e composante de l'UPEC en 2007.



Le site Saint Simon, Créteil, restructuré par les architectes M. Marcell et l'atelier d'architecture Champetier de Ribes. Depuis 1993, il accueille l'ISIAG, auparavant sur le site de Saint-Maur.

L'UFR de Médecine et le CHU Henri-Mondor, Créteil, architectes J. M. Lafon / J. H. Rietberger, 1964. Il accueille les étudiants en Médecine depuis 1970.





L'UT de Vitry est créé en 1995 avec le département « Génie des télécommunications et des réseaux » (devenu aujourd'hui « Réseaux et télécoms »). Il intègre un nouveau bâtiment dessiné par l'Agence Michel Ferranet en 1996. À partir de 1998 vient s'adjoindre le département de « Chimie ».



Les bâtiments du CMC, Créteil, inaugurés en 1970, architecte Denis Sloan. Ils accueillent depuis leur ouverture l'administration centrale de l'université et l'UFR de Lettres, l'IUT de Créteil (1971), une bibliothèque universitaire (1972) et l'UFR de Sciences (1973).



L'UFR de Sciences économiques, site du Mail-des-Mêches, Créteil,
architectes Pierre Riboulet et Dimitri Chpakovski (bibliothèque), 2000.

Bâtiments de l'IUT de Fontainebleau, architectes Brunold / Larda / Neyvoz,
1995. L'IUT de Sénart, créé en 1992, y emménage à partir de 1995.
Il regroupe le département d'informatique, des programmes
de formation continue, de formation par apprentissage et propose
depuis 2000 des licences pro.





L'UFR de Droit,
quartier de l'Échat, Créteil,
architecte Michel Remon, 2005.



L'Institut d'Urbanisme de Paris, site du Mail-des-Mêches, Créteil, architecte Rémy Butler, 2004.
À compter de son rattachement à l'UPEC en 1972, l'IUP fut successivement
hébergé au CMC de 1972 à 2000, puis sur le site Pyramide
de 2000 à 2005, avant d'intégrer un bâtiment en propre en 2004.



Bâtiments de STAPS, à proximité du stade Duvauchelle Créteil, architecte Giles Bouchez. Inauguré en 2007, il regroupe des équipements sportifs et des salles de cours.



IAE Gustave Eiffel, site du Mail-des-Mêches, Créteil, architecte Catherine Furet, 2003.



L'IUT de Créteil, site du CMC, architecte Denis Sloan, 1970.
Créé en 1971 avec l'ouverture du département « Mesures physiques »,
il s'enrichit des départements « Biologie appliquée » (devenu par la suite
« Génie biologique »), « Génie électrique » en 1973,
(transformé par la suite en « Génie électrique et informatique industrielle – GEII »)
et « Techniques de commercialisation » en 1974.



Bâtiments de l'IUT de Sénart, architecte Éric Saunier, 1992.
Créé en 1988 avec le département « Techniques de commercialisation »,
puis celui du « Génie industriel et maintenance » en 1990,
l'IUT de Sénart intègre ce bâtiment en 1992. Un nouveau département
est créé la même année : « Génie électrique et informatique industrielle ».
Enfin, un département « Carrières sociales » y voit le jour en 2007.



Sources

Archives départementales : archives versées par la présidence de l'UPEC

- › 1981W contient les procès-verbaux des Conseils d'administration de la période 1970-1990 et les procès-verbaux des CEVU de la période 1986-1991
- › 2977W contient les procès-verbaux des Conseils d'administration 1985-1996 et les procès-verbaux des Conseils Scientifiques 1984-1992
- › 3378W contient les procès-verbaux des Conseils d'administration 1988-2000 et commissions des statuts 1984-2000
- › 3395W contient les procès-verbaux des Conseils d'administration 2001-2004 et les procès-verbaux des CEVU 1997-2005

Archives municipales de Créteil :

- › 1 W 168 : carton d'archives portant sur l'université, contenant notamment de nombreuses correspondances entre les présidents de l'université Paris-XII, le Maire de Créteil et le ministère de l'Éducation nationale.
- › 10 J 385 : Corpus de presse portant sur les premières années de l'université 1970-1975.
- › Deux classeurs « Université » comportant des articles de presse classés chronologiquement. Ces classeurs comportent également une chronologie de l'université établie par la mairie de Créteil. Celle-ci insiste sur les relations entre la ville et l'université (informations sur les terrains, le bâti...). Les permis de construire du CMC sont également présents dans ces classeurs.
- › Archives conservées à l'UPEC par le cabinet de la présidence : nombreux documents tels que des rapports, des informations sur le personnel, et un début de travail chronologique, portant uniquement sur les aspects pédagogiques, réalisé au tout début des années 1990.
- › Une chronologie réalisée par le service communication de l'UPEC ayant pour sources les journaux internes de l'université.
- › Le site internet de l'UPEC qui contient de nombreux repères de dates notamment en ce qui concerne les IUT.
- › Les archives des pages du site Internet du site de l'UPEC, consultées à travers le portail <http://www.archive.org>
- › Le site internet du Sénat pour l'explication des réformes de l'Enseignement supérieur.

Bibliographie

- › Laurent Coudroy de Lille, *Une nouvelle ville... Une histoire de l'urbanisme du Nouveau Créteil*, Printemps de L'IUP 2005, Ville de Créteil, université Paris-Est Créteil, Institut d'urbanisme de Paris, Créteil, 2005.
- › Laurent Coudroy de Lille, Anne Fournié, Grégoire Koenig, Dominique Lefrançois, *Créteil ville nouvelle ? Une histoire contemporaine de l'urbanisation de Créteil*, Tome I : Monographie et fiches, université Paris-Est Créteil, Institut d'urbanisme de Paris, non publié.
- › Jodelle Zetlaoui, *L'Universitaire et ses métiers : contribution à l'analyse des espaces de travail*, L'Harmattan, Paris, 1999. Contient un graphique montrant l'évolution des effectifs de l'université de Créteil de 1970 à 1993, qui permet donc de connaître les effectifs étudiants de chaque année.
- › « Mutations de la science et des universités en France après 1945 », *Le Mouvement social*, n°233, 2010

Sigles

AEI

Administration et échanges internationaux

AES

Administration économique et sociale

CASC

Comité d'action sociale et culturelle

CEVU

Conseil des études et de la vie universitaire

CHU

Centre hospitalier universitaire

CIP

Contrat d'insertion professionnelle

CIS

Communication et insertion dans la société

CMC

Centre multidisciplinaire de Créteil

CNESER

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

CPE

Contrat première embauche

CRI

Centre de ressources informatiques

DEA

Diplôme d'études approfondies

DEEG

Diplôme d'études économiques générales

DEUG

Diplôme d'études universitaires générales

DUEL

Diplôme universitaire d'études littéraires

DUT

Diplôme universitaire de technologie

ECPAD

Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense

ENVA

École nationale vétérinaire d'Alfort

ÉSIEE

École d'ingénieurs de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris

IAE

Institut d'administration des entreprises

IFA

Institut français d'architecture

IFSTTAR

Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux

IHTP

Institut d'histoire du temps présent

IUP (1)

Institut d'urbanisme de Paris

IUP (2)

Institut universitaire professionnalisé

IPAG

Institut de préparation à l'administration générale

IUT

Institut universitaire de technologie

IUFM

Institut universitaire de formation des maîtres

LEA

Langues étrangères appliquées

LISA

Laboratoire interuniversitaire des systèmes atmosphériques

LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités

MST

Maîtrise de sciences et techniques

OCE

Observatoire des cheminements étudiants

PCEM

Premier cycle d'études médicales

PRES

Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

SDAURP

Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris

SEMAEC

Société d'économie mixte d'aménagement et d'équipement de Créteil

UE

Unité d'enseignement

UER

Unité d'enseignement et de recherche

UFR

Unité de formation et de recherche

UPEC

Université Paris Est-Créteil

UPVM

Université Paris Val-de-Marne

ZAC

Zone d'aménagement concerté

ZUP

Zone à urbaniser par priorité

Ce livre est édité par l'UPEC
Université Paris-Est Créteil Val de Marne
61 avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex
www.u-pec.fr